

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022**

**PROCES-VERBAL**

**L'an deux mille vingt deux, le trente et un janvier**, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **24 janvier 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

**Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Martine ROUET-DAVID, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

**Absent.e.s avec pouvoir :**

M. Grégoire CHAPUIS (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE),  
Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON),  
Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE) – départ à 20h20 à partir du point 7,  
M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT),  
Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION),  
Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY) – départ à 20h20 à partir du point 7,  
Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY),  
M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Nicolas LE BEUZE)

**M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.**

## ORDRE DU JOUR

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2021
- III. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT – Informations
- IV. Affaires métropolitaines
- V. Projets de délibération

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1) Actualisation de la composition de la commission d'appel d'offres
- 2) Actualisation de la composition des conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant

### **TRAVAUX - BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- 3) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap 2022)
- 4) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le bâtiment du service des espaces verts
- 5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Volet 3 pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel
- 6) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel

### **ACTION CULTURELLE**

- 7) Participation au festival intercommunal Festiv'Elles - Approbation de la convention de partenariat triennale

### **GESTION FINANCIÈRE**

- 8) Information relative au prélèvement sur le chapitre de dépenses imprévues

### **COMMANDE PUBLIQUE**

- 9) Audit énergétique sur les bâtiments communaux - approbation d'une convention de groupement de commandes entre les Villes de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean de la Ruelle
- 10) Mutualisation des achats - ajout de familles à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole et les Villes de la Métropole

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 11) Adhésion au socle commun du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret - CDG 45

## **VI. Questions diverses**

## SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

*La séance est ouverte à 18h40.*

### **Madame la Maire**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Avant que nous démarrions cette séance, je voudrais vous donner quelques éléments de contexte sur les modalités de sa tenue au regard de la crise sanitaire. Quoi que puissent en dire les médias, les choses ne vont pas si bien que cela, puisque nous avons une recrudescence de cas positifs. Nous le constatons tous dans notre entourage, dans les services de la Mairie - y compris d'ailleurs le cabinet - et dans la population en général. Cette séance se tient donc à huis clos pour pouvoir être retransmise dans les meilleures conditions possibles, de manière à ce que la publicité soit assurée. La séance est retransmise sur le site internet de la Ville et le public n'est pas autorisé à accéder à cette salle. Pour des questions de sécurité des uns et des autres, nous serons amenés à quitter la salle dans une heure pour que l'on puisse tout aérer, et ensuite nous pourrions revenir.

Un petit mot de sympathie à celles et à ceux qui ne sont pas parmi nous pour cause de positivité. Il y en a. Quelques éléments aussi sur les taux de positivité constatés. Il y a beaucoup de tests, je ne vous parle pas du nombre de cas, je vous parle des taux : au niveau national 31,7, au niveau régional 34,6 et dans le Loiret 36,4. Quant à nous, au centre de dépistage municipal, je vais vous en dire quelques mots, on tourne autour de 36-38, on est même montés certains jours à 40. Dans le Loiret, on a actuellement un peu plus de 40 personnes, qui sont dans les services de réanimation. Pour ce qui est des services de la Ville, les choses aussi évoluent vite, même entre vendredi et aujourd'hui elles ont évolué. En même temps, elles évoluent mais ce n'est pas non plus l'hécatombe. Depuis le début de l'année, depuis le 1er janvier, on est à 68 cas positifs dans nos services, sans compter les cas-contact qui sont environ 15-20 par semaine, certains avec nécessité d'isolement parce qu'il y a le schéma vaccinal qui n'est pas complet ou des pathologies qui suggèrent ou qui supposent un isolement, les directions les plus impactées étant celles qui sont en lien avec les enfants, à savoir l'éducation et la petite enfance.

Puisque j'en suis là, je vais vous dire quelques mots sur le centre de dépistage municipal - je ne vais pas y consacrer beaucoup de temps parce que la question orale que nous aborderons en fin de séance portera sur ce sujet -, pour vous faire savoir que de nombreux professionnels sont mobilisés et que le monter n'a pas été « un long fleuve tranquille ». Tout s'est fait vite, vite, vite, nous avons été très réactifs. Nous sommes même allés peut-être - enfin, pas « peut-être » - non pas plus vite que la musique, mais plus vite que la partition de l'État. Nous avons eu un petit sujet à un moment donné car, pour tout vous dire, tout a failli s'arrêter, puisque l'État a sorti des modalités de financement et de règlement des professionnels qui auraient pu causer un désengagement général. Nous avons négocié avec l'ARS et la CPAM, et après y avoir passé quelques heures nous avons enfin obtenu les dérogations qui nous permettent de maintenir le modèle tel qu'il avait été pensé.

Le centre teste, selon les jours, entre 200 et 300 personnes par jour. Au cours de la première semaine, nous avons testé 1 724 personnes dont 955 Fleurysois, avec un taux de positivité de 34,4. La deuxième semaine, après l'engouement de la première, il y a eu un peu moins de tests avec 1 366 personnes, dont 778 Fleurysois et un taux de positivité de 37,3 environ. Je reviendrai sur le sujet quand on abordera la question orale. Je tiens quand même à vous dire, surtout à ceux qui nous suivent, que ce centre de dépistage a une particularité extrêmement importante, car il n'est pas seulement un centre de dépistage mais il permet de prendre en charge les personnes positives, notamment les symptomatiques, puisqu'il est possible de consulter les médecins présents, de ressortir avec des ordonnances qui valent des arrêts de travail, de faire un pas à la pharmacie, de rentrer chez soi pour se soigner ou s'isoler. C'est le

seul centre dans le Loiret, et l'un des seuls en France qui fonctionne de la sorte. Voilà. Ce contexte de crise nous a amenés encore une fois à organiser cette séance à huis clos. J'espère qu'elle sera la dernière, car je préfère toujours quand les Fleuryssois et les Fleuryssoises peuvent accéder à cette salle du Conseil municipal et, par leur présence, participer à la vie démocratique dans notre commune.

### **Installation de Madame Martine ROUET-DAVID, conseillère municipale**

J'ouvre donc cette séance avec un événement joyeux, puisque nous accueillons une nouvelle conseillère municipale à la suite de la démission, pour des motifs personnels, de Monsieur Thierry TERNISIEN D'OUVILLE, qui nous avait rejoints récemment. C'est Madame Martine ROUET-DAVID qui nous a rejoints et à laquelle je vais remettre l'écharpe.

#### **Madame la Maire**

C'est toujours un grand plaisir d'accueillir une nouvelle conseillère ou un nouveau conseiller municipal. C'est un moment important aussi bien pour notre commune que pour la conseillère ou le conseiller municipal en question. Je le dis à chaque fois : les élu.e.s sont là, le cabinet est à leur disposition. Je ne doute pas que cette période, cette mission va être passionnante.

#### **Madame Martine ROUET-DAVID**

Merci de m'accueillir dans cette assemblée, qui a déjà fait beaucoup de travail. Je suis très honorée de faire partie de cette équipe. Merci.

### **Applaudissements des élu.e.s**

#### **Madame la Maire**

Merci Madame la conseillère municipale. On vous donnera au cabinet le badge, le matériel informatique, etc. Les choses vont suivre.

### **I. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Patrice AUBRY est désigné secrétaire de séance.

### **Madame la Maire procède à la lecture des pouvoirs.**

### **II. Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2021**

#### **Madame la Maire**

Il nous faut approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 29 novembre 2021. Je ne sais pas s'il y a des remarques avant que nous passions à l'approbation. Pas de remarques ? Je vous demande de bien vouloir l'adopter. Y a-t-il des oppositions, des abstentions? Non?

<b>Adopté à l'unanimité.</b>
------------------------------

**III. Décisions prises par Madame la Maire – Informations****Madame la Maire**

Nous passons maintenant aux décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de la délégation qui m'est accordée par le Conseil municipal, décisions qui permettent de faire « tourner la maison » de manière rapide, mais dont je dois vous rendre compte.

<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>
Attribution d'un marché de travaux ayant pour objet « <b>Remplacement d'un groupe froid à La Passerelle</b> » en date du 08/12/2021 à la société TUNZINI ORLEANS (45 – Saint-Jean-de-Braye) pour un montant global de 144.240,15 € HT
Attribution d'un marché de travaux ayant pour objet « <b>Travaux de déploiement de la fibre optique 2021</b> » en date du 09/12/2021 à la société TP RESEAUX CENTRE (36 – Saint-Maur) pour un montant global de 72.308,40 € HT. Ces travaux étaient prévus en 2021. La consultation ayant été lancée tardivement, ils seront réalisés en 2022 (projet budgétisé en 2021 et réalisé en 2022).
Attribution d'un marché de travaux ayant pour objet « <b>Mise en conformité d'un poste de transformation électrique site Duclos</b> » en date du 23/12/2021 à la société REMATELEC (92 – Issy-les-Moulineaux) pour un montant total de 54.044,00 € HT
<b>MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS – LOUAGE DE CHOSE</b>
<b>Mise à disposition de la salle Albert Auger</b> du parc des sports Jacques Duclos <b>au profit de la SASP Fleury Loiret Handball</b> , pour une période de 22 mois. - saison 2020-2021 : redevance d'un montant de 15 021,43 € HT - saison 2021-2022 : redevance d'un montant de 12 517,80 € HT (pour 10 mois, durée de la saison sportive)
<b>Mise à disposition de locaux communaux au profit de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Loiret</b> , à titre gracieux, pour une durée de 5 ans. L'équipage de Police Nationale UCL (Unité Canine Légère) spécialisé dans la recherche de produits stupéfiants et de billets de banque utilisera ponctuellement les ateliers municipaux, avenue Oradour-sur-Glane, et un entrepôt, 303 avenue Marcelin Berthelot, comme lieux d'entraînement.
<b>Mise à disposition de la salle François Villon</b> , rue Romain Rolland à Fleury-les-Aubrais, à titre gracieux, <b>au profit de Monsieur Vincent Lapenne</b> , médecin généraliste, afin de réaliser des dépistages dans le cadre de la Covid-19 à destination de la population, du 17 janvier au 5 février 2022
<b>Mise à disposition de La Passerelle</b> , à titre gracieux, <b>au profit des Restos du Cœur</b> , pour l'organisation d'une soirée de soutien et de collecte de fonds, le mercredi 6 avril 2022
<b>Mise à disposition des installations sportives fleurysoises au profit du collège André-Chêne</b> pour la pratique de l'éducation physique et sportive dans le cadre des programmes définis par l'Éducation Nationale, avec signature d'une convention tripartite entre la Ville de Fleury-les-Aubrais, le Département du Loiret et le collège André Chêne, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025
<b>Mise à disposition des installations sportives fleurysoises au profit du collège Condorcet</b> pour la pratique de l'éducation physique et sportive dans le cadre des programmes définis par l'Éducation Nationale, avec signature d'une convention tripartite entre la Ville de Fleury-les-Aubrais, le Département du Loiret et le collège Condorcet, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025
<b>Mise à disposition des salles Albert Auger et Guy Moquet</b> , à titre gracieux, <b>au profit de la section sportive de Basket-Ball du collège Condorcet</b> , avec signature d'une convention tripartite entre la Ville de Fleury-les-Aubrais, le Comité du Loiret de Basket-Ball et le collège Condorcet, pour l'année scolaire 2021-2022

**INFORMATIONS****COMMANDE PUBLIQUE**

Par délibération n°7 du 29 novembre 2021, le Conseil municipal a autorisé Madame la Maire, dans le cadre d'un **marché de services d'assurances** pour la commune de Fleury-les-Aubrais et son CCAS de 5 lots, à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution de ces marchés dans le respect des décisions de la commission d'appel d'offres.

Les marchés ont été attribués comme suit :

Lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » à PILLIOT ASSURANCES (62 –Aire-sur-la-Lys) notifié en date du 21/12/2021

Lot n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » à PNAS (75 – Paris) notifié en date du 21/12/2021

Lot n°3 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » à GROUPAMA (92 – Antony) notifié en date du 21/12/2021

Lot n°4 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » à SMACL (79 – Niort) notifié en date du 21/12/2021

Lot n°5 « Assurance des prestations statutaires » à GRAS SAVOYE (92 – Puteaux) notifié en date du 21/12/2021

La durée totale de ce marché est fixée à 5 ans ferme à compter du 01/01/2022.

Par délibération n°8 du 29 novembre 2021, le Conseil municipal a autorisé Madame la Maire, dans le cadre d'un **marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine Baptiste Lhommelet**, à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution de ce marché dans le respect des décisions de la commission d'appel d'offres.

Le marché a été attribué à la société ENGIE ENERGIE ET SERVICES – ENGIE SOLUTIONS (45 – Olivet) et notifié en date du 14/12/2021 pour un montant global de 710.851,00 €HT.

La durée totale de ce marché est fixée à 5 ans à compter du 01/01/2022 (reconduction chaque année).

**Monsieur Stéphane KUZBYT**

Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et à toutes. J'ai juste une demande de précisions sur la mise à disposition de locaux au profit de la DDSP du Loiret. Est-ce qu'il s'agit d'une nouvelle convention ou d'une reconduction? Ce site est occupé en partie par une section du CJF, le club de pétanque. Est-ce que celui-ci a été consulté en termes de partage des créneaux horaires?

**Madame la Maire**

Oui, il ne s'agit pas du tout des mêmes locaux. Ce sont des locaux de stockage. Il n'y a pas eu de difficultés et je crois que ce n'est pas nouveau. On va vérifier, mais dans mon esprit il s'agit d'une reconduction.

**IV. Affaires métropolitaines****Madame la Maire**

Je vais vous donner quelques informations sur le PLUm - Plan Local d'Urbanisme métropolitain - même si nous aurons l'occasion d'en reparler car nous sommes en plein processus de finalisation du PLUm. Le projet a été arrêté, ce qui ne signifie pas que le processus est terminé, mais qu'il y a un projet sur la table qui a fait l'objet d'une enquête publique qui vient de se clore. Le rapport des commissaires, qui est issu de cette enquête publique, a d'ailleurs été mis en ligne vendredi soir - je crois - sur le site de la Métropole. Je ne sais pas s'il a aussi été mis en ligne sur le site de la Ville, mais en tout cas il est disponible sur le site de la Métropole car il s'agit d'une compétence métropolitaine. Dans le cadre de cette enquête et du rapport qui en est issu, pour ce qui concerne Fleury, il y a un seul point dont nous reparlerons en fin de Conseil municipal, à l'occasion d'une question sur l'OAP Interives - Libération, qui a fait l'objet d'une contribution déposée, toujours la même, une centaine de fois. Nous avons été tous très surpris, mais il n'y a pas de difficultés. La Métropole va donner toutes les précisions que les

commissaires enquêteurs souhaitent. Et puis, dans la foulée, le processus va continuer, car il faudra que ce projet de PLUm soit adopté par l'ensemble des communes et par la Métropole. Voilà une actualité qui n'en est pas vraiment une, c'est un projet qui suit son cours.

Il y aura également des avancées en matière de PLH - Plan Local de l'Habitat. Le plan fixe les objectifs en matière de construction de logements, car on parle toujours dans le PLUm de contenir les zones constructibles pour garder des zones naturelles. C'est, bien évidemment, très important pour les enjeux climatiques et de développement durable, mais il faut également tenir compte des gens qui doivent être logés. Des perspectives, des schémas et des objectifs sont donc posés en perspective. Les communes sont en train de travailler à l'élaboration de ce PLH, pour qu'il constitue un ensemble cohérent à l'échelle de la Métropole et, en même temps, pour qu'il soit décliné à l'échelle communale avec des objectifs sur la durée du mandat de construction des logements. Les choses sont en train de se caler, il n'y a rien de nouveau. Bien évidemment, c'est en forte cohérence avec le PLUm. La partie du PLH de la Métropole qui concerne le territoire fleurysois tiendra compte des évolutions qui sont prévues pour INTERIVES. Les choses avancent.

L'autre point d'actualité concerne l'adoption du budget de la Métropole lors du dernier Conseil métropolitain, qui a eu lieu jeudi dernier. Il s'agit d'un budget d'importance car, si l'on consolide tous les budgets - à la fois le principal et les annexes - on est sur 614 millions d'euros, 412 millions en fonctionnement et 202 millions en investissement. Pour ce qui est du budget principal, en sortant le transport, l'assainissement, l'eau ou, par exemple, le Parc Floral, on est en fonctionnement sur des recettes de 253 millions et sur des dépenses de 211 millions, avec une épargne de gestion de 41 millions. Le vote a été difficile et douloureux. C'est une des premières fois que le budget est adopté de manière courte, puisque 38 conseillers métropolitains se sont abstenus ou ont voté contre. Il me paraissait important de vous faire connaître la position des représentants de la municipalité à la Métropole, pour lesquels ce budget posait deux problèmes. Ce qui a été voté était à la fois le budget 2022 et le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), avec deux problématiques pour nous : tout d'abord, celle d'une moindre ambition par rapport à ce qui était projeté initialement avant le changement de gouvernance; ensuite, par rapport au budget 2021, une moindre ambition sur les questions qui ont trait à la proximité et qui constituent un enjeu essentiel pour nos habitants, telles que, par exemple, la gestion des déchets pour laquelle nous disposons d'un budget qui est en baisse. Ce qui constitue un sujet de préoccupation pour nos Fleurysois, mais aussi pour les habitants d'autres communes, c'est le budget de voirie. Si vous en vous souvenez, les budgets de requalification des voiries, qui, encore une fois, sont de compétence de la Métropole et non pas des communes, sont calés sur le budget défini au moment où la compétence a été transférée. Il y avait des dépassements sur l'enveloppe, la Métropole faisant un peu plus que les budgets qui étaient transférés en vertu d'un accord entre les communes, avec des dépassements qui n'étaient pas les mêmes pour toutes les Villes - et ce n'était pas Fleury qui s'en sortait le mieux et cela depuis quelques années. Aujourd'hui, la décision est prise de revenir strictement à celle que l'on appelle « l'enveloppe CLECT », alors que dans les précédents budgets c'était plutôt la CLECT + 20%, ce qui déjà me semblait un peu compliqué, mais avec la CLECT pure et dure ce sera très compliqué de refaire nos voiries. Les questions de proximité sur le budget et sur le PPI se posent pour l'ensemble des territoires de la Métropole, même si c'est plus compliqué pour les communes qui ont des voiries en mauvais état que pour celles qui ont des voiries en bon état. Au-delà de cela, il y a les questions d'investissement, puisque ce budget a été pensé par la gouvernance actuelle pour faire des économies sur le fonctionnement afin de permettre des investissements qui ne sont pas faciles non plus, du moment qu'en matière d'investissement le budget est largement obéré par des projets lancés sous les mandats précédents, notamment le CO'Met - Centre Orléans Métropole. La logique serait que, pour financer les projets qui ont déjà été lancés, on arrête les nouveaux, mais ces nouveaux projets ne sont pas tous arrêtés. Pour Fleury, il y avait notamment des projets de requalification du quartier de Bannier qui ne sont plus à l'ordre du jour, sauf une hypothétique clause de revoyure en 2023. Même histoire pour la

requalification de la RD2020. Une baisse est constatée sur les sommes consacrées à INTERIVES. Nous pourrions nous dire que c'était absolument nécessaire, car il y avait d'autres projets et qu'il était impossible de faire davantage, mais nous voyons quand même des nouveaux projets apparaître, notamment sur la Ville centre, comme les 60 millions d'euros pour les mails d'Orléans. Tous ces éléments nous ont amenés collectivement à ne pas nous positionner en faveur de ce budget. Voilà pour ce qui est de la Métropole. Les représentants de la majorité n'ont pas adopté ce budget.

### **Monsieur KUZBYT**

Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai suivi attentivement le Conseil métropolitain où le budget a été voté. Vous l'avez rappelé, le contexte était difficile avec une somme phénoménale à déboursier en provenance du passé. Encore que, nombreux parmi ceux qui aujourd'hui regrettent cet état de choses ont voté ce qui est maintenant dénoncé. Deux possibilités permettaient en fait d'être volontaires en termes de nouveaux projets: augmenter les impôts ou faire des économies. La majorité métropolitaine, dont je ne fais pas partie, a fait le choix d'augmenter les impôts. Je parle des impôts parce que j'étais étonné, ou plus précisément surpris, de la position qui était la vôtre en ce qui concerne le vote des taux d'imposition. Il s'agit d'un élément fondamental dans la construction d'un budget et ce que le Conseil métropolitain proposait était de maintenir le statu quo. Vous vous êtes opposée à ce statu quo sur les taux d'imposition au motif que vous regrettiez que les taux d'imposition pour les entreprises ne soient pas augmentés. Cependant, il n'y a pas si longtemps, au cours de cette crise sanitaire qui n'est pas encore terminée, nous nous inquiétions de la situation des entreprises et nous votions même en Conseil métropolitain des dispositifs d'aide aux entreprises. Aujourd'hui, vous avez expliqué qu'il aurait été opportun d'augmenter leurs impôts. Cette position m'a quelque peu surpris, d'autant plus que, malheureusement, les impôts des entreprises vont augmenter, et de manière non négligeable, malgré le maintien des taux d'imposition. Est-ce que vous savez que l'assiette de la CFE concerne en partie le foncier? La revalorisation des bases entre ainsi en jeu en augmentant de 3,4%, ce qui constitue une belle surprise pour les collectivités, un peu moins pour les contribuables. Les entreprises vont être impactées. Par ailleurs, une augmentation est prévue - si j'ai bien compris - du « versement mobilités », je crois qu'il est appelé ainsi ou « versement transport », de plus de 10%. Les entreprises vont déjà être ponctionnées. Tout cela pour dire que le fait que vous vouliez augmenter les impôts des entreprises m'a quelque peu surpris.

### **Madame la Maire**

Je vous remercie de me donner l'occasion d'en parler. J'allais d'ailleurs revenir sur le sujet, parce que je voulais parler du budget et de notre position sur les taux d'imposition et expliquer pourquoi nous nous sommes abstenus. J'ai pris la parole pour préciser le sens de notre position, et Monsieur LACROIX aussi, et faire savoir que celle-ci ne signifiait en aucun cas que nous considérions l'hypothèse d'augmenter les impôts des ménages, mais qu'elle concernait seulement les entreprises, la CFE qui est assise sur le foncier. Il s'agissait par ailleurs d'une piste défendue précédemment par l'actuel vice-président aux finances de la Métropole, Monsieur Michel MARTIN. Nous sommes l'une des métropoles qui a les taux d'imposition les plus bas de France. Il ne s'agissait pas d'être « dans le top 10 », mais de réfléchir à cette question au moment où il y a effectivement des entreprises qui ne vont pas bien et qu'il faut aider, mais où il y a également des entreprises qui vont très bien. Je pense que, dans ces moments de crise, la solidarité doit être au rendez-vous. Encore une fois, je vous remercie de me donner l'occasion de le préciser, parce que je me méfie parfois des interprétations qui peuvent être faites des votes et je tiens à dire à nouveau que notre position ne traduisait nullement le souhait d'une augmentation des impôts pour les ménages. Encore une fois, la CFE est une des plus basses de France et il aurait pu être envisagé de regarder cette question pour permettre de travailler le service rendu au quotidien aux Fleurysois sur des sujets importants, tels que la gestion des déchets et les investissements de proximité, l'état des rues, la Végé'tri



Nord qui devait être modernisée, et d'autres projets importants pour le quotidien de nos habitants.

**Madame BOUR**

Une autre petite réaction pour revenir au PLUm cette fois. Ce ne sera pas long. C'est juste la présentation que vous en avez faite qui m'a un petit peu étonnée. Vous avez dit : « Pour Fleury, il y a juste une réserve, ceci concerne le quartier Bannier ». Moi, j'aurais dit : « Pour la Métropole, vingt-deux communes, il y a une réserve : elle concerne la commune de Fleury et le quartier Bannier ». Ceci m'aurait semblé plus exact. Et puis vous avez dit également...

**Madame la Maire**

C'est une autre manière de le dire, mais la mienne est tout aussi exacte.

**Madame BOUR**

Je ne pense pas.

**Madame la Maire**

Mais si.

**Madame BOUR**

D'accord, je laisse en juger les personnes présentes. Après, le fait de dire : « Il suffit en fait d'ajuster et puis on pourra voter rapidement », je pense que le commissaire en question n'a pas tout à fait dit cela, parce que sinon ce ne serait pas une réserve. Il s'agit en effet de revoir un petit peu la copie et en concertation avec les habitants.

**Madame la Maire**

Je répondrai très précisément aux éléments de votre question écrite tout à l'heure et je vous transmettrai la réponse.

**V. Projets de délibération**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1) Actualisation de la composition de la commission d'appel d'offres**

**Mme CANETTE, Maire, expose**

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. Après concertation et accord entre les différents groupes représentés au Conseil municipal, une liste commune avait été constituée.

Il convient de remplacer M. Anthony Domingues suite à sa démission du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juillet 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il convient de remplacer M. Anthony Domingues au sein de la commission d'appel d'offres, suite à sa démission du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- établit la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

<b>Présidente de la commission</b>	Madame Carole Canette
<b>Membres titulaires</b>	Monsieur Bruno Lacroix
	Monsieur Benjamin Delaporte
	Monsieur Sébastien Varagne
	Monsieur Nicolas Le Beuze
	Monsieur Stéphane Kuzbyt
<b>Membres suppléants</b>	Madame Karine Percheron
	Madame Marilyne Coulon
	Monsieur Patrice Aubry
	Monsieur Alain Lefauchaux
	Madame Isabelle Muller

Il est rappelé que les membres ci-dessus désignés siégeront également au sein de la commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), dont l'avis est sollicité pour les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis pour la mise en œuvre de procédures formalisées.

-----

**Madame la Maire**

Est-ce qu'il y a des oppositions? J'imagine que non. Pas d'abstentions non plus. C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**Adopté à l'unanimité.**

**2) Actualisation de la composition des conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant**

**Mme CANETTE, Maire, expose**

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné trois représentants de la Ville au sein des conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant.

Il convient de remplacer M. Anthony Domingues au sein de ces conseils d'établissements suite à sa démission du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la circulaire n°83/22 du 20 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches,  
 Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Ville au sein des conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant,

Considérant qu'il convient de remplacer M. Anthony Domingues au sein des conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant, suite à sa démission du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal :**

- désigne les trois représentants de la Ville au sein des conseils d'établissements d'accueil du jeune enfant comme suit :

- Madame Mélanie Monsion
- Madame Valérie Pereira
- Monsieur Maxime Viteur

-----

**Madame la Maire**

Y a-t-il des oppositions? des abstentions? C'est adopté à l'unanimité.

<b>Adopté à l'unanimité.</b>
------------------------------

## **TRAVAUX - BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **3) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap 2022)**

**M. VARAGNE, Adjoint, expose**

L'appel à projets 2022 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les opérations de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.

A ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux au titre de l'Ad'Ap 2022.

Dans le programme pluriannuel Ad'Ap voté par délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2014 et approuvé par la Préfecture du Loiret le 28 octobre 2015, des projets de travaux ont été identifiés dans les établissements publics, et notamment à l'école Pierre et Marie Curie Cycle 3, à l'école Jules Ferry maternelle site des Tulipiers et élémentaire Cycle 2 et aux vestiaires rugby Pierre Albaladéjo.

L'école Pierre et Marie Curie Cycle 3 dispose de deux blocs sanitaires, l'un dit « bloc Est » l'autre dit « bloc Ouest ». Actuellement, « le bloc Est » est totalement inutilisable et « le bloc Ouest » n'est pas adapté à des personnes à mobilité réduite. Au regard de l'effectif de cet établissement (360 enfants dont 230 en cycle 3), la mise en accessibilité des deux blocs sanitaires est absolument nécessaire.

Au sein de l'école Jules Ferry maternelle les Tulipiers, la création d'un sanitaire PMR et le remplacement des auges sont prévus ainsi que la création d'un sanitaire PMR et d'un local ménage à l'élémentaire Ferry Cycle 02.

Un sanitaire PMR sera créé dans le vestiaire de rugby Pierre Albaladéjo.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 180.500,00€ HT. Le plan de financement est défini comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux bloc Est Pierre et Marie Curie	62.500,00€	DSIL	50.000,00€
Travaux bloc Ouest Pierre et Marie Curie	35.000,00€	DSIL	28.000,00€
Travaux sanitaire Chaufferie Pierre et Marie Curie	19.000,00€	DSIL	15.200,00€
Travaux Jules Ferry maternelle (les Tulipiers)	29.000,00€	DSIL	23.200,00€
Travaux Jules Ferry Cycle 2	20.000,00€	DSIL	16.000,00€
Travaux rugby Pierre Albaladéjo	15.000,00€	DSIL	12.000,00€
		Autofinancement	36.100,00€
<b>TOTAL</b>	<b>180.500,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180.500,00€</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2334-42 instituant la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes,  
 Vu l'appel à projets de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL pour l'exercice 2022,  
 Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti – Logement du 11 janvier 2022,  
 Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Considérant que cette opération est éligible à la DSIL,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal :**

- précise que les travaux de mise en accessibilité dans les écoles Pierre et Marie Curie, Jules Ferry, et dans le vestiaire de rugby Pierre Albaladéjo, ont été adoptés dans le cadre du vote du budget primitif 2022, pour un montant prévisionnel de 180.500,00€ HT,
- sollicite une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 144.400,00€ soit 80 % du montant du projet,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

-----

**Monsieur VARAGNE**

L'appel à projets 2022 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les opérations de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics. À ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux au titre de l'Ad'Ap 2022. Vous savez que l'équipe majoritaire a l'obsession de l'inclusion, d'abord parce que c'est une obligation légale et ensuite parce que le contraire de l'inclusion est l'exclusion - je ne connais pas d'autres mots. Je suis persuadé que nos amis de l'opposition partagent cette obsession de l'inclusion. Dans ce cadre, la Ville va mettre en œuvre cette année un projet ambitieux de travaux, puisque nous avons prévu 180 500 euros HT de travaux, destinés en particulier aux écoles. Vous avez le détail dans la délibération : l'école Pierre et Marie Curie, l'école Jules Ferry et également des travaux pour les vestiaires du stade Pierre Albaladéjo.

Dans ce cadre, nous souhaitons solliciter une subvention pour un montant demandé de 144 400 euros soit 80% du montant des 180 500 euros prévus et adoptés au budget 2022. Je vous propose donc, chers collègues, après en avoir délibéré, de solliciter une subvention au titre de la DSIL et d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents à intervenir.

**Monsieur KUZBYT**

J'ai une observation et une demande à poser. L'observation porte sur la forme avec laquelle vient d'être présentée cette délibération. Il me semble que, pour la bonne tenue de nos débats, il serait bon qu'une délibération soit présentée d'une manière la plus convaincante possible, mais également sans déborder en termes de ... je ne sais pas : "nos amis de l'opposition" mais au milieu d'une délibération je ne trouve pas qu'il soit très correct de...

**Madame la Maire**

Attendez, Monsieur KUZBYT. Il y a peu d'assemblée où on lit les délibérations en général. Vous les avez sous les yeux, elles sont rapportées et, bien évidemment, elles sont argumentées. Il me semble plutôt un bon principe démocratique de considérer que les élu.e.s ont travaillé les délibérations qui sont adaptées dans leur forme. Cela n'empêche pas d'y apporter des éléments. C'est comme ça dans toutes les assemblées.

**Monsieur KUZBYT**

Bien sûr, si l'on peut apporter des éléments, c'est très bien, mais il faut aussi être respectueux de chacun des élu.e.s. Là, on n'était pas loin de la provocation, me semble-t-il. Néanmoins, si vous en êtes d'accord, j'ai juste une demande qui ne posera pas de difficultés. Madame la Maire, puisque nous allons voter quatre délibérations de demandes de subvention, j'ai eu l'occasion au cours de la dernière commission financière RH de demander le bilan des subventions obtenues, et non pas de celles demandées, au cours de l'année 2021. Jusqu'à présent je ne l'ai pas eu, malgré ma relance d'il y a deux semaines. Est-ce qu'il serait possible d'avoir ce bilan prochainement?

**Madame la Maire**

Oui, il n'y a aucune difficulté. C'était juste par souci de parallélisme de forme : comme vous l'aviez demandé en commission, nous pensions vous donner le bilan en commission. Mais nous allons vous l'envoyer avant, si le parallélisme de forme vous pose un problème.

**Monsieur KUZBYT**

Ce n'était pas ce qui était convenu. C'est très bien, je vous en remercie.

**Madame la Maire**

Très bien. Comme la question a été posée en commission et qu'elle intéressait l'ensemble des commissaires, l'idée était de donner l'information à l'ensemble des élu.e.s, mais nous vous l'enverrons avant. Il n'y a pas de difficultés, je peux même vous la remettre tout à l'heure.

**Monsieur KUZBYT**

Vous pouvez l'envoyer aussi à tous les membres de la commission.

**Madame la Maire**

D'accord. Je vous la donnerai tout à l'heure.

**Monsieur SILLY**

J'avais une question et une remarque à faire. La question, qui concernait le fait d'avoir un suivi des demandes de subvention, a déjà été posée. La remarque vise à rassurer Monsieur VARAGNE que, même si nous ne sommes pas de gauche, nous sommes pour l'inclusion, pour l'écologie et pour la solidarité. Vous pouvez dormir tranquille.

**Madame la Maire**

C'est parfait. Monsieur VARAGNE n'en doutait pas un instant. C'était d'ailleurs le sens de son propos.

**Monsieur VARAGNE**

Il n'y avait vraiment aucune malice dans mon propos et, d'ailleurs, la loi Ad'Ap a été adoptée par la droite. Je n'ai aucun problème à le reconnaître et je suis persuadé que tous les conseiller.e.s municipaux présents dans cette salle ont l'obsession de l'inclusion. En ce moment, ailleurs, des politiciens remettent en cause cette obsession de l'inclusion. Je n'ai aucun doute sur le fait que chaque conseiller.e municipal.e dans cette salle est très heureux qu'autant de travaux soient engagés pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

**Madame BRUN-ROMELARD**

C'était juste pour préciser que tous les détails sur les travaux seront donnés dans le rapport qui sera réalisé au moment où se réunira la commission d'accessibilité, réunion qui aura certainement lieu le 2 juin. Bien sûr, nous essaierons d'aller chercher au maximum les subventions.

**Madame la Maire**

Oui, Monsieur KUZBYT, vous souhaitez réagir et, ensuite, je propose de passer au vote.

**Monsieur KUZBYT**

Oui, à la suite de la prise de parole de Monsieur VARAGNE, qui nous explique qu'il n'y avait pas de malice de sa part, je veux bien le croire. Il est effectivement possible que j'aie mal interprété la manière dont la délibération a été présentée. Par conséquent, je pense que l'incident qui n'en était pas un doit dorénavant être clos.

**Madame la Maire**

C'est parfait. Je vous propose de passer au vote. Il s'agit de solliciter cette subvention de la DSIL pour 144 400 euros, soit 80% du montant du projet, et de m'autoriser à signer. Est-ce qu'il y a des oppositions? des abstentions? C'est donc adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**4) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le bâtiment du service des espaces verts**

**M. LACROIX, Premier Adjoint, expose**

L'appel à projets 2022 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les opérations de rénovation thermique, de transition énergétique, et de développement des énergies renouvelables.

A ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite une subvention pour la création d'un bâtiment modulaire pour son service des espaces verts.

La Ville a voté dans son budget primitif 2022 l'installation d'un bâtiment modulaire afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service espaces verts.

Les locaux actuels étant des préfabriqués en location, de type baraquement de chantier, très énergivores, il convient que le projet vestiaires et réfectoire remplisse les objectifs suivants :

- garantir la sécurité, la qualité de vie au travail des agents municipaux
- optimiser et maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement et d'entretien.

La Ville a arrêté son choix sur un procédé constructif modulaire ayant les avantages suivants :

- rapidité de mise en œuvre
- coût et réalisation clé en main
- pérennité et durabilité en répondant à minima aux cibles de la RT 2012
- possibilité de faire évoluer le concept

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 458.333,33€ HT. Le plan de financement est défini comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	458.333,33€	DSIL	366.666,66€
		Autofinancement	91.666,67€
TOTAL	458.333,33€	TOTAL	458.333,33€

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2334-42 instituant la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes,  
 Vu l'appel à projets de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL pour l'exercice 2022,  
 Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti – Logement du 11 janvier 2022,  
 Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Considérant que cette opération est éligible à la DSIL,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal :**

- précise que le projet d'installation d'un bâtiment pour le service des espaces verts a été adopté dans le cadre du vote du budget primitif 2022, pour un montant prévisionnel de 458.333,33€ HT,
- sollicite une subvention au titre de la DSIL pour un montant de 366.666,66€ soit 80 % du montant du projet,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

-----

**Monsieur LACROIX**

Dans le cadre du dispositif de la DSIL, nous proposons de solliciter une subvention pour la création du bâtiment modulaire pour le service « Cadre de Vie - Espaces Verts ». Nous en avons déjà parlé à l'occasion du budget et dans les différentes commissions. La Ville a voté l'installation de ce bâtiment modulaire dans son budget primitif 2022, afin d'améliorer les conditions de travail des agents de ce service. Nous étions tous d'accord que leurs conditions de travail et de vie étaient désormais d'un autre âge. Il s'agit pour nous d'investir dans des locaux qui seront de construction modulaire. Je précise qu'il s'agit de bâtiments « de conception préfabriquée », c'est-à-dire qu'ils vont être posés sur une dalle de béton, mais qu'ils vont arriver par éléments préfabriqués, ce qui nous permet de gagner un temps d'étude et de travaux. C'est une installation que nous espérons pourra se concrétiser au cours de l'été ou, au plus tard, en début d'automne, compte tenu du délai d'étude - nécessaire malgré tout pour préparer les plans - de notre cahier des charges, du délai de consultation et de fabrication.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 458 333,33 euros HT, avec un plan de financement tel qu'il vous est proposé avec une demande de subvention pour la DSIL de 80% du montant HT des travaux, soit 366 666,66 euros.

**Monsieur BLANCHET**

J'ai juste une question. Il me semble qu'il reste quelques salariés de la Métropole dans ces locaux, et je me demandais pourquoi il n'y a pas une participation métropolitaine au financement. Je crois qu'il s'agit d'une petite équipe de 5 ou 6 salariés, c'est-à-dire un quart à peu près, mais je suis étonné qu'il n'y ait pas un bout de financement, du moins symbolique, de la part de la Métropole.

**Monsieur LACROIX**

Effectivement, une partie de l'équipe est constituée par des agents de la Métropole qui sont « logés » dans les locaux de la Ville. Une fois que nous aurons lancé l'opération, nous irons solliciter la Métropole. De toute façon, je dirai même « quoi qu'il en coûte », nous avons choisi de faire ce bâtiment. Normalement il y a une clé de répartition qui se fait avec la Métropole. Il n'y a pas de raison que celle-ci ne verse pas au pot, mais pour l'instant nous menons l'opération par nous-mêmes et nous verrons ensuite avec la Métropole.

**Monsieur METAIS**

J'ai eu l'occasion de visiter les locaux actuels, qui m'ont paru dans un état déplorable. Surtout en période de crise sanitaire, les personnels n'étaient vraiment pas en condition de travailler de façon digne. C'était absolument indispensable de réaliser ces travaux et le plus tôt possible, bien évidemment en respectant les finances de la Ville. Je trouve cela très bien.

**Monsieur LEFAUCHEUX**

Je pense que c'est une bonne et belle chose, sans pour autant mettre de la polémique. Moi aussi, en début de mandat, j'ai visité ces locaux. Et, ayant été pendant longtemps secrétaire de la CHSCT dans une grande entreprise publique, je trouve aberrant qu'en 2022 des gens puissent encore travailler dans de telles conditions. Je pense que l'ensemble des membres de ce Conseil municipal ne peuvent qu'approuver les travaux qui vont être engagés. À mon avis, ils ne suffiront pas mais ils représentent déjà une amélioration pour les salariés de notre commune et pour l'image que nous donnons à l'ensemble des personnels et, plus largement, à la population.

**Monsieur SILLY**

Il me semble toujours intéressant d'aller mobiliser les fonds nationaux, européens ou émanant des collectivités, car cela permet de financer des projets sans piocher dans l'épargne de la Ville. La question du financement métropolitain est intéressante. Mais je crois que vous allez regarder comment pouvoir « absorber », d'une certaine manière, au regard des usagers. J'ai beaucoup aimé la formule « quoi qu'il en coûte » dans votre bouche, Monsieur LACROIX. Elle me fait sourire et je l'ai notée en souvenir. Vous me dedicerez le document pour que je puisse la garder. J'ai également une remarque : je partage le constat que ces locaux étaient particulièrement dégradés et qu'il y avait beaucoup de choses à faire aussi sur d'autres services qui ont pu être localisées et réaménagés au cours des mandats précédents, et notamment au cours du dernier. Nous sommes dans la continuité de ce qu'il fallait faire. Enfin, certains élu.e.s m'ont indiqué qu'ils avaient pu bénéficier de visites, notamment en début de mandat, comme vous, Monsieur LEFAUCHEUX, l'avez précisé. J'en suis ravi pour vous, mais notre groupe en a fait demande à de multiples reprises, dans le cadre aussi des fonctions qui sont menées au sein de la CHSCT, mais malheureusement nous ne sommes toujours pas conviés à ces visites. J'espère que nous pourrons dans les mois prochains visiter les services et nous rendre compte des situations particulières. Je vous en remercie.

**Monsieur LEFAUCHEUX**

Tout simplement, Monsieur SILLY, pour vous répondre que j'ai eu la chance, avec la crise COVID-19, de faire une visite avec Monsieur FOURMONT. Mais, depuis, je n'ai pas fait d'autres visites. Je suis d'accord avec vous qu'il serait intéressant que nous tous puissions profiter de



visiter les locaux de la Ville.

**Madame la Maire**

En sachant que ce sera quand le contexte sanitaire le permettra pour l'ensemble des élu.e.s. Pour ce qui est au titre du CHSCT, c'est par contre avec le secrétaire du CHSCT qu'il faut que vous parliez.

**Monsieur SILLY**

Simplement, à rebours de ce que vous venez de dire, la demande a été formulée à l'occasion d'un CHSCT, appuyée par votre premier Adjoint. J'espère qu'à l'occasion de futures visites nous pourrions être invités. J'espère également qu'une fois la situation sanitaire apaisée, il sera possible d'organiser ces visites. Je redis notre volonté ce soir.

**Madame la Maire**

Je vous propose que nous passions au vote pour cette demande de subvention pour des travaux qui nous permettront d'améliorer les conditions de travail de nos agents. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? C'est adopté à l'unanimité. Nous allons donc solliciter les subventions et attendre la réponse de la DSIL.

**Adopté à l'unanimité.**

**5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Volet 3 pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel**

**M. FOURMONT, Adjoint, expose**

Dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Conseil départemental du Loiret dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal (volet 3), la Ville de Fleury-les-Aubrais souhaite présenter le projet de Cour Oasis qui sera réalisé au sein du groupe scolaire Jacques-Brel.

La Ville de Fleury-les-Aubrais s'est engagée à intégrer une démarche de transition écologique à ses projets. Dans le cadre du programme d'investissement à destinations des établissements scolaires, la cour d'école élémentaire Jacques-Brel fait l'objet d'un programme de rénovation ambitieux visant à créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.

Le concept de cour Oasis constitue une nouvelle méthode de rénovation. Encore principalement asphaltés et imperméables aujourd'hui, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain qu'il convient de traiter pour le confort de vie des usagers.

La démarche Oasis propose d'associer dès le démarrage les élèves et les adultes de l'établissement, premiers usagers concernés. Il s'agit de partager les regards sur la cour et d'aboutir à un consensus pour un nouvel aménagement de l'espace.

A la faveur de plusieurs ateliers de co-construction, les usagers ont pu faire part de leur cour idéale faisant état de tous les matériaux, jeux, différenciation d'espaces qui rendraient la cour plus agréable.

L'objectif est de proposer des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants.

S'appuyant sur cette première étape de concertation, les transformations de la cour vont apporter les éléments suivants :

- Le sol fera l'objet d'une attention particulière : il doit participer à une meilleure gestion de l'eau de pluie et il doit aussi être plus clair pour éviter d'absorber la chaleur s'il n'est pas ombragé. L'idée est de retrouver un équilibre entre zones perméables, avec une préférence pour la pleine terre quand cela est possible, et un sol imperméable permettant la gestion de l'eau de pluie. Enfin, les sols en bon état seront partiellement conservés, dans une logique de sobriété.

- Les surfaces végétalisées seront augmentées : plantations d'arbres, jardins pédagogiques. Les essences choisies sont des végétaux adaptés au cadre scolaire et plus résistants au changement climatique.

- Le mobilier cherchera à répondre aux besoins exprimés par les enfants et les adultes de l'école, notamment pour un meilleur partage de l'espace (entre petits et grands, filles et garçons, etc.) et permettre des activités diverses en extérieur. Seront ainsi proposés des gradins, des jeux en bois favorisant l'exercice physique, une structure toboggan, etc.

- L'ombre et l'eau seront également plus présentes dans la cour : installation de fontaines, utilisation ludique et pédagogique de l'eau et ajout d'arbres dans une logique de rafraîchissement.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 372.000,00€ HT.

Le Conseil départemental se prononcera prochainement sur le montant d'une éventuelle subvention pour soutenir ce projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets du Conseil départemental du Loiret,

Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti – Logement du 11 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Considérant que cette opération est éligible dans le cadre de l'appel à projets du Conseil départemental du Loiret,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- sollicite le soutien financier du Département dans le cadre de l'appel à projet dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal (volet 3), pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel,

- autorise Madame la Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Conseil départemental du Loiret.

**Adopté à l'unanimité.**

**6) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel**

**M. FOURMONT, Adjoint, expose**

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne soutient toutes actions relatives aux réseaux d'assainissement collectifs des eaux usées, à la réduction de l'impact des eaux pluviales ainsi qu'à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement.

A ce titre, la Ville de Fleury-les-Aubrais souhaite soumettre son projet de cour Oasis à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin d'obtenir un financement.

La Ville de Fleury-les-Aubrais s'est engagée à intégrer une démarche de transition écologique à ses projets. Dans le cadre de son programme d'investissement à destination des établissements scolaires, la cour d'école élémentaire Jacques-Brel fait l'objet d'un programme de rénovation ambitieux visant à créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous.

Le concept de cour Oasis constitue une nouvelle méthode de rénovation. Encore principalement asphaltés et imperméables aujourd'hui, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain qu'il convient de traiter pour le confort de vie des usagers.

La démarche Oasis propose d'associer dès le démarrage les élèves et les adultes de l'établissement, premiers usagers concernés. Il s'agit de partager les regards sur la cour et d'aboutir à un consensus pour un nouvel aménagement de l'espace.

A la faveur de plusieurs ateliers de co-construction, les usagers ont pu faire part de leur cour idéale faisant état de tous les matériaux, jeux, différenciation d'espaces qui rendraient la cour plus agréable.

L'objectif est de proposer des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants.

S'appuyant sur cette première étape de concertation, les transformations de la cour vont apporter les éléments suivants :

- Le sol fera l'objet d'une attention particulière : il doit participer à une meilleure gestion de l'eau de pluie et il doit aussi être plus clair pour éviter d'absorber la chaleur s'il n'est pas ombragé. L'idée est de retrouver un équilibre entre zones perméables, avec une préférence pour la pleine terre quand cela est possible, et un sol imperméable permettant la gestion de l'eau de pluie. Enfin, les sols en bon état seront partiellement conservés, dans une logique de sobriété.

- Les surfaces végétalisées seront augmentées : plantations d'arbres, jardins pédagogiques. Les essences choisies sont des végétaux adaptés au cadre scolaire et plus résistants au changement climatique.

- Le mobilier cherchera à répondre aux besoins exprimés par les enfants et les adultes de l'école, notamment pour un meilleur partage de l'espace (entre petits et grands, filles et garçons, etc.) et permettre des activités diverses en extérieur. Seront ainsi proposés des gradins, des jeux en bois favorisant l'exercice physique, une structure toboggan, etc.

- L'ombre et l'eau seront également plus présentes dans la cour : installation de fontaines, utilisation ludique et pédagogique de l'eau et ajout d'arbres dans une logique de rafraîchissement.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 372.000,00€ HT.

Dans le cadre du dispositif d'aide proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le coût de la dépense éligible pour ces travaux est plafonné à 30€/m<sup>2</sup> auquel est appliqué un taux de 50% pour obtenir le montant de la subvention. La cour de l'école élémentaire Jacques-Brel représente 2.233m<sup>2</sup>, soit une subvention potentielle de 33.495,00€.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Transition écologique – Rénovation urbaine – Patrimoine bâti –

Logement du 11 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- sollicite le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation d'une cour Oasis au sein du groupe scolaire Jacques-Brel,

- autorise Madame la Maire à déposer un dossier de candidature dématérialisé auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

**Adopté à l'unanimité.**

-----

**Monsieur FOURMONT**

On pourrait présenter ensemble la cinquième et de la sixième délibération, car nous sommes sur des demandes de subventions qui concernent le même projet.

Il s'agit de deux délibérations qui portent sur des demandes de subventions auprès du Conseil départemental du Loiret et auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un projet relatif à la cour de l'école Jacques-Brel. Effectivement, nous avons organisé des visites dans l'école Jacques-Brel, mais c'était au tout début du mandat, au mois de juillet. À peine élus, nous étions sur le terrain et nous avons vu l'ensemble des cours d'école. Comme il fallait ensuite se fixer sur une cour, celle de l'école Jacques-Brel nous semblait la plus abîmée.

Nous sommes sur un beau projet qui est construit avec les enfants, l'ensemble des enseignants et les parents d'élèves. Après en avoir délibéré, si besoin, le Conseil municipal autorisera Madame la Maire à en faire demande.

**Madame la Maire**

Le principe est posé. Nous sommes sur une demande de subvention. Est-ce que vous avez des questions? Oui Monsieur LE BEUZE.

**Monsieur LE BEUZE**

Bonsoir à tous. Pour ma part, j'aurais une petite interrogation concernant la subvention de la délibération n°5. En effet, lors de la commission Finances - RH, il avait été indiqué qu'une demande était en cours auprès du Conseil départemental pour obtenir une subvention. C'était le 12 janvier. Aujourd'hui, 31 janvier, nous n'avons encore eu aucune avancée concernant cette demande de subvention. Aucun montant n'est précisé dans la délibération. Pourtant, vous avez aujourd'hui dans vos rangs un conseiller départemental. Comment se fait-il que vous ne déployez pas l'ensemble de vos moyens d'action pour agir? Je trouve que c'est dommage pour la Ville et, par extension, pour nos concitoyens que vos différents cumuls de mandat ne servent pas. Pourrions-nous avoir des informations quant à la somme qui a été demandée et le délai de réponse que vous espérez obtenir de la part du Conseil départemental? Je vous en remercie.

**Madame la Maire**

Je vous remercie, Monsieur LE BEUZE. Je ne voulais pas faire de la polémique, mais quand même! Sachez déjà que nous nous calons sur le calendrier du Conseil départemental. D'accord? Nous sommes sur le Volet 3, un dispositif du Département, des enveloppes départementales et cantonales. Des délais existent pour rendre les projets, nous ne pouvons pas le faire avant le moment où le Conseil départemental les attend. Néanmoins, des réunions

ont lieu, organisées par les deux conseillers départementaux du canton, avec l'ensemble des maires du canton. Des échanges se font, car la répartition des enveloppes et les modalités de répartition des enveloppes entre les communes selon les cantons ne sont pas les mêmes. Or, nous sommes en grande discussion parce qu'il semble que, depuis des années, la part qui revient à Fleury est largement minorée. Je m'attache auprès du Conseil départemental à faire en sorte que nous ayons des enveloppes supérieures à celles dont nous avons disposé jusqu'à maintenant, tout en continuant à jouer la solidarité avec les petites communes. Il ne s'agit pas d'empêcher les petites communes de mener des projets, mais, après avoir fait le cumul sur quelques années, il y a des sommes qui seraient les bienvenues dans le budget de Fleury. Pour cette raison, nous sommes en discussion avec l'exécutif du Conseil départemental et en lien, bien évidemment, avec les conseillers départementaux pour avoir la plus haute subvention possible. Sachez donc que les dossiers ne peuvent pas être déposés avant les dates fixées par le calendrier du Conseil départemental et que les décisions ne peuvent pas être actées avant qu'elles n'aient fait l'objet d'un arbitrage associant l'exécutif du Département et l'ensemble des communes.

**Monsieur SILLY**

Je vous remercie. J'ai quelques questions à poser, parce que je n'ai pas assisté aux différentes commissions qui ont examiné à la fois le projet et la demande de subvention, que je viens de découvrir. Il est vrai qu'il aurait été intéressant de disposer d'un « bout de dossier » ou, au moins, de quelques éléments de pré-projet. Je n'ai pas ici, je n'ai pas devant moi de plan ou d'éléments... ils ont peut-être été présentés en commission.

**Madame la Maire**

Absolument.

**Monsieur SILLY**

Mais tout le monde n'est pas dans toutes les commissions. Ces éléments auraient pu être annexés à la délibération. J'ai ensuite une question concernant les travaux, car il est expliqué qu'ils seront réalisés pendant les vacances estivales. Comme ces travaux ont l'air d'être assez lourds, je m'interroge sur leur durée. Est-ce qu'il serait possible d'avoir des éléments susceptibles de nous rassurer? Ensuite, je ne sais pas quels échanges ont eu lieu, mais les retours que j'ai pu avoir de la commission m'indiquaient que la cour de l'école Jacques-Brel serait probablement la seule à être refaite pendant le mandat. Cette cour est-elle aujourd'hui la plus dégradée de Fleury-les-Aubrais ? Je me pose également des questions sur le projet en tant que tel, une fois qu'il aura été livré, et notamment sur le vieillissement de cette cour Oasis. Vieillit-elle plus vite ou moins vite qu'une cour classique? J'imagine que oui, ou en tout cas qu'il existe un potentiel de dégradation supérieur à celui d'une cour en bitume ou en béton. Une autre question concerne l'entretien de cette cour, puisqu'il est rappelé dans la délibération que les surfaces végétalisées seront augmentées. Si j'ai bien compris, il s'agira de plantations d'arbres et de végétaux et non pas d'espaces verts au sol, ce sera de manière verticale et pas forcément horizontale. Ma dernière question porte sur les « copeaux », je crois que c'est le mot qui est employé. Je m'interroge sur le côté pratique. Est-ce que les enfants pourraient jouer à sortir ces copeaux et à les jeter, ce qui nécessiterait soit la mobilisation des agents d'entretien soit celle de ceux du Cadre de Vie pour les remettre en place. Je m'interrogeais donc sur l'entretien courant et le vieillissement de la cour Oasis.

**Madame la Maire**

Je vais laisser Madame MONSION vous répondre sur les usages de la cour Oasis et sur la question des autres cours d'école. Je tiens cependant à vous faire remarquer qu'avec une cour Oasis nous travaillons aussi les usages, car l'un des enjeux est de s'intéresser à la manière où les enfants vivent dans la cour et se saisissent de ses éléments. Cela pour vous rassurer sur les copeaux. Mais avant de laisser la parole, je tiens également à vous préciser que le projet de la cour Oasis a été présenté non pas dans une, mais dans deux, voire trois commissions: en

commission Éducation Jeunesse, en commission Transition écologique et en commission Finances. Madame MONSION, est-ce que la cour de l'école Jacques-Brel était la plus dégradée? À vous de répondre sur les autres cours et sur les usages.

### **Madame MONSION**

Nous avons présenté le projet lors de la commission Éducation Jeunesse. Les services étaient même venus nous expliquer ce qu'il en était. Monsieur DOMINGUES était là, cela fait donc un certain temps. Nous avons également expliqué que nous n'avions pu réaliser le projet plus tôt parce que nous avons dû revoter son budget et que nous avons rencontré de nombreux problèmes avec les travaux. Au tout début du mandat, nous étions allés visiter les cours d'école avec Monsieur VARAGNE et Monsieur FOURMONT. Nous avons fait le tour de toutes les cours d'école pour savoir où nous en étions. Effectivement, la cour de l'école Jacques-Brel était l'une des plus dégradées. Elle présentait également des gros problèmes d'inondation, avec des salles de classe qui étaient régulièrement inondées. Pour nous, c'était vraiment une priorité de refaire cette cour. Nous n'allons pas casser les cours d'écoles qui sont en bon état, mais nous avons commencé à faire des plans de végétalisation. Il y a eu la mise en place de canopées et d'arbres. Pour ce qui concerne les copeaux, il y a des copeaux à l'école Louis Pergaud depuis des années. Ils sont lavés et les enfants ne jouent pas avec. Cela se passe vraiment bien, pas comme avec le sable dont ils ont plein les chaussettes!

### **Monsieur FOURMONT**

Le projet a été débattu en commission, mais les travaux commenceront le lendemain de la fermeture des écoles, c'est-à-dire le 8 juillet, et se feront progressivement, par tranches, en fonction des plans qui seront installés.

### **Monsieur KUZBYT**

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le concept de « cour Oasis » lors du vote du budget. Nous avons fait part de nos interrogations, voire de notre scepticisme vis-à-vis du coût qui était annoncé autour de 400 000 euros. La délibération nous le précise à 372 000 euros HT, à peu près dans le montant annoncé, avec l'interrogation sur la possibilité de poursuivre un travail de réflexion et d'adaptation des cours d'école, de réinvention des cours des 13 autres groupes scolaires. Vous nous informez aujourd'hui qu'un travail est en cours. Il serait bien, du coup, que nous puissions en faire le point en commission Éducation, car je n'ai pas compris, pour être honnête, qui est le « chef de file ». Pour moi, la cour d'école relève, en tout premier lieu, de la commission Éducation. Or, jusqu'à preuve du contraire - mais vous me contredirez si j'ai tort -, en commission Éducation aucun plan n'a été présenté ni aucun bilan de la concertation avec le personnel pédagogique et les familles. Ce sont des éléments importants dans l'appréciation du projet, surtout - comme je le disais en début d'intervention - quand on est un peu dubitatifs. Ne pas disposer d'éléments d'éclairage pour statuer ne rend pas le vote facile. Pour nous, ce qui est important au moment d'intervenir dans les cours d'école, c'est avant tout l'adéquation entre les usages et la fonction que doit revêtir cet espace. Il s'agit d'une fonction bien précise, celle d'une cour de récréation. Dans un moment qui est relativement bref, entre 15 et 20 minutes, ce lieu doit permettre aux enfants de vivre l'école différemment en bénéficiant de certaines formes de liberté, même si des adultes sont chargés de surveiller « le bon ordre des choses » pour éviter, par exemple, que des enfants se tapent dessus, pour régler les conflits ou pour secourir un enfant en cas d'accident. Mais dans les cours d'école, d'une certaine manière - je ne sais pas si c'est la meilleure façon de le dire - chaque enfant « apprend la vie », apprend à vivre avec les autres, les grands et les petits. Nous souhaitons insister sur ce point et sur le fait que le projet que vous avez en tête devra répondre dans ses usages à cette fonction première de cour de récréation. C'est dans ce sens qu'il devrait avant tout relever de la commission Éducation, au sein de laquelle je siége et au sein de laquelle je n'ai vu que des visuels publicitaires du projet il y a un peu plus d'un an. Concrètement, existe-t-il des plans, un bilan de concertation? C'est notre question.

**Madame la Maire**

Je réponds à votre question très clairement. La « cheffe de file » sur la cour Oasis, c'est moi. Il s'agit d'un projet transversal qui est travaillé par plusieurs adjoints, car nous aimons travailler en transversalité, en équipe. L'adjoint au développement durable, Monsieur FOURMONT vient après moi. Quand on parle de développement durable, il n'est pas seulement question de considérations techniques ni d'écologie au sens premier du terme, mais aussi - comme vous le dites - d'usages. Un développement durable est aussi faire en sorte que les individus se développent et interagissent de manière durable. Personnellement, je crois que les usages sont très importants. L'équipe est donc constituée par Monsieur FOURMONT, Madame MONSION et, bien évidemment, par Monsieur LACROIX et Monsieur VARAGNE. Cela fait 2 adjoints principaux, 4 adjoints en tout, en plus de la cheffe de file. Nous discutons ensemble du projet au niveau du bureau municipal et en réunion de majorité. Le projet est étudié dans plusieurs commissions, vous avez vu une ébauche de son plan en début du processus au sein de votre commission. Ensuite, suivant le principe de la concertation démocratique, le processus d'élaboration continue au sein de ceux qui sont appelés les APU - les Ateliers Participatifs des Usagers - avec les enseignants, les animateurs, les enfants et les directions d'école, afin d'aboutir à des propositions et à des plans qui vont être finalisés. Il s'ensuit un bilan de concertation qui va vous être présenté en commission Éducation et en commission Transition, car le projet relève des deux commissions. Je tiens à vous dire que, pour moi, le sujet est suffisamment important pour qu'une commission générale y soit consacrée. La manière dont vous parlez des usages de cette cour Oasis me semble par ailleurs en parfaite cohérence avec notre projet, au point que vous en êtes peut-être « l'avocat qui s'ignore ». J'entends bien que vous n'êtes pas d'accord, peut-être sur le lieu, mais sur le principe...

**Monsieur KUZBYT**

Non, non. Il s'agissait d'y voir clair.

**Madame la Maire**

D'accord. Nous travaillons vraiment sur ces axes : la dimension environnementale, ce que le projet produit dans la vie des enfants et dans leur manière d'interagir, et enfin la question de la participation et du travail avec les usagers. Une dernière intervention et puis nous passons au vote, Monsieur SILLY.

**Monsieur SILLY**

J'ai posé des questions, mais je n'ai pas obtenu des réponses.

**Madame la Maire**

Ah, pardon!

**Monsieur SILLY**

Je m'excuse de me répéter. J'ai eu une réponse sur les copeaux, vous m'avez rassuré sur les copeaux. En revanche, je vous ai demandé en quel proportion étaient végétalisées les surfaces de la cour. J'ai une certaine vision de la cour de l'école Jacques-Brel, mais je voudrais savoir combien les espaces végétalisés représenteraient à la fin sur la surface totale. Je n'ai pas eu de réponse non plus au sujet du vieillissement et de l'entretien courant. Je pense notamment aux espaces verts qui vont nécessiter d'une taille supplémentaire car ils seront plus étendus. J'aimerais savoir de quelle manière ces questions ont été intégrées au projet en termes de fonctionnement.

**Madame la Maire**

Nous travaillerons ces questions avec le service Espaces Verts et vous présenterons tous les éléments en commission générale. Il n'y a pas de secrets, on est pour le moment sur la demande de subvention. Est-ce que la date de la commission générale a été calée? Pas encore.

**Madame MONSION**

Je souhaite simplement ajouter que la cour de l'école Louis Aragon, par exemple, est 100% bétonnée, il n'y a pas un seul arbre, sauf au niveau primaire. Comme les arbres, une fois qu'ils ont été plantés, meurent immédiatement, nous avons mis de grosses canopées, une au niveau maternel et une au niveau primaire. Par rapport aux possibilités du lieu, cela fait beaucoup de végétalisation. Pareillement, la cour de l'école Henri Wallon manquait d'arbres et nous en avons planté quelques-uns. Nous en avons également ajouté dans les écoles Marie Curie et René Ferragu. Nous n'avons pas terminé, mais poursuivons notre plan de végétalisation des écoles de la commune.

**Madame la Maire**

Nous reparlerons de ce sujet la semaine prochaine et vous aurez tous les éléments en commission. Nous aurions pu faire le choix de continuer à goudronner les cours d'école, ce qui demande peu d'entretien. La végétalisation demande effectivement de l'entretien, mais le jeu en vaut la chandelle. J'ai compris, vous ne contestez pas le projet, mais vous souhaitez disposer d'éléments.

**Monsieur SILLY**

J'ai disais tout à l'heure qu'il est toujours positif d'aller demander des subventions. Nous avons un projet dont, en commission Éducation, ont été montrées des images commerciales. Le projet a évolué au fil du temps en associant les usagers, ce qui est très bien. Il y a eu des plans projetés à la commission Transition Écologie. Mais nous manquons d'éléments, car nous ne sommes pas des techniciens des cours Oasis. Nous souhaiterions un minimum de documents annexés, à envoyer au collègue de la commission, pour que nous puissions les regarder en amont du Conseil municipal.

**Madame la Maire**

Nous vous les enverrons. Pardon, Monsieur SILLY, mais nous sommes encore au stade de la demande de subvention.

**Monsieur SILLY**

Oui, mais il s'agit d'un projet qui engage la Ville et qui coûte 372 000 euros HT, c'est-à-dire pas loin de 450 000 euros TTC. Il s'agit d'une rénovation qui concerne une surface totale de 2 230 m<sup>2</sup>. Ce sont des chiffres importants. En commission, il a aussi été question de surcoûts d'un tiers supérieurs au coût classique d'une cour d'école. J'ai regardé combien coûtait la rénovation d'un groupe scolaire, en choisissant un groupe scolaire du sud de la région parisienne de 1 284 m<sup>2</sup>. Il coûtait HT 1 885 000 euros. Nous sommes amenés à demander une subvention sur un projet que nous n'aurions pas réalisé, mais que d'autres trouvent intéressant. Au regard de la somme, nous ne lui aurions pas donné la priorité. Mais quand nous posons des questions pour essayer de disposer de plus d'éléments, vous nous invitez à voter en disant qu'il s'agit seulement d'une demande de subvention. Avouez que ce fait est un peu curieux.

**Madame la Maire**

Monsieur SILLY, le projet a été présenté. Vous avez tout loisir de demander plus d'éléments et vous les aurez. Je vous rappelle que le projet a été adopté, dans son principe, lors du vote du budget. Encore une fois, il s'agit maintenant de voter une demande de subvention. Il n'y a pas de polémique sur ce que je viens de dire.

**Madame GUESLAIN**

Je souhaitais seulement ajouter que, en dehors des chiffres dont nous discutons, c'est une belle décision de dépenser de l'argent public pour la végétalisation des sols. Cela répond aux attentes des écoliers et des habitants de Fleury. Il faut continuer à réaliser ce type de projet non seulement dans les écoles mais dans tous les quartiers qui en ont besoin, que ce soit dans le centre-ville qu'ailleurs.



**Madame la Maire**

Si vous voulez bien, on va aller très vite. Et puis on va voter, car c'est juste une demande de subvention! Encore une fois, le projet a déjà été voté et vous aurez tous les éléments que vous voulez, sans difficulté.

**Monsieur SILLY**

Nous avons évoqué, il y a quelques minutes, le projet pour le bâtiment modulaire destiné au service Cadre de Vie, projet qui a fait l'objet de très longues consultations et de présentations. Nous savons, à peu près, à quoi ressemble le bâtiment et comment il va être implanté. En tout cas, personnellement, je dispose d'une vision plus large sur ce projet que sur celui de la cour Oasis. Nous sommes sensiblement sur les mêmes masses budgétaires, qui sont extrêmement importantes et pour lesquelles nous allons chercher des subventions. Nous espérons du moins que le Conseil départemental suivra. Je tiens simplement à souligner « le flou » dans lequel nous nous trouvons sur le projet de cour Oasis.

**Madame la Maire**

Je veux bien que vous soyez « dans le flou », mais, encore une fois, le projet a été présenté dans le cadre de trois commissions. À la Transition et aux Finances, Monsieur LE BEUZE était présent. Je vais vous donner tout ce que vous voulez, mais je croyais que vous en disposiez déjà. Pas « tout ce que vous voulez », il y a des limites quand même !

**Monsieur SILLY**

Il ne faut pas me le dire deux fois! Je vous dis que notre groupe ne s'oppose pas au fond du projet...

**Madame la Maire**

Je ne comprends pas pourquoi vous êtes « dans le flou ».

**Monsieur SILLY**

Je suis « dans le flou » sur le fond du projet. Nous demandons une subvention auprès du Conseil départemental, ce qui est très bien. Mais lorsqu'il s'agit d'un projet important - et nous savons bien que ce projet est important pour votre majorité -, nous demandons de disposer de plus d'éléments clairs et partagés. Il aurait tout simplement fallu annexer un certain nombre de documents à la délibération ou procéder à des envois.

**Madame la Maire**

Si les documents que nous avons projetés avaient été demandés par les commissions, nous vous les aurions immédiatement envoyés. Mais je n'annexe pas à une délibération pour une demande de subvention les éléments techniques du projet, car si je le fais le débat recommence trente fois ! Cela ne signifie pas que je ne veux pas vous les donner. Vous auriez pu les avoir avant le Conseil municipal, si vous les aviez demandés.

**Monsieur LACROIX**

Merci Madame la Maire. Je ne comprends pas où est le souci, car il s'agit d'une demande de subvention et jamais une demande de subvention n'a été doublée d'un schéma ou d'un plan technique. En général, cela fait l'objet d'un autre débat. Un débat a effectivement eu lieu, mais il n'y avait pas non plus de plan technique, car il portait sur le budget, sur les chiffres. Ce débat a été repris par la presse, et le sujet de la cour Oasis a été évoqué dans le débat d'orientations budgétaires par Monsieur KUZBYT, qui a développé à peu près les mêmes arguments, et au moment du vote du budget. C'était la première étape.

Ensuite, le projet a été présenté en commission Éducation, à une date peut-être bien antérieure à sa finalisation. Je rappelle, à ce propos, qu'initialement le projet avait été envisagé pour 2021 et qu'il n'a pu être réalisé au cours de l'été 2021 pour des raisons techniques. Il a donc été

reporté - comme nous l'avons expliqué - pour une réalisation réinscrite au budget 2022, et reporté en réalisation à l'été 2022 avec environ un mois et demi de travaux prévus, et des plantations qui devront intervenir à l'automne car ce n'est pas très sain de faire des vraies plantations en plein été. Dans le cadre des commissions, le sujet a été présenté de façon relativement succincte, puisque nous sommes au-delà de la concertation. Les services sont en train d'élaborer de manière précise aussi bien le plan que le cahier des charges. Ce qui a été présenté était plutôt une esquisse assez aboutie plutôt qu'un vrai plan, ce qui n'est pas apte à être diffusé. Je me suis personnellement engagé à dire - et Monsieur LE BEUZE, qui était présent dans les deux commissions, en peut témoigner - que, pour l'instant, le projet est un peu imprécis et qu'une commission générale sera organisée, car je vous rejoins quand vous dites que les deux sujets, le bâtiment du service Cadre de Vie et la cour Oasis, sont engageants. Il s'agit en effet d'à peu près un million d'euros pour l'ensemble des deux. Même s'il s'agit de deux projets séparés, cela vaut quand même la peine d'organiser une commission générale qui, si possible, allie les deux, ou bien d'organiser deux commissions générales. Mais cette commission générale aura lieu seulement une fois que les services auront avancé de manière précise - je vous rappelle que le budget a été voté au mois de décembre - sur la concrétisation, relativement au projet de la cour Oasis, de ce qui a été imaginé par ses futurs utilisateurs, c'est-à-dire les enfants et les équipes éducatives, l'année dernière. Le projet est donc en phase de réalisation d'étude. Une fois que l'étude aura été réalisée, il y aura un cahier des charges pour faire une consultation d'entreprises. C'est à ce moment-là que nous pourrons vous présenter un projet finalisé. Théoriquement, ce sera vers la fin du mois de mars. C'est ce que Madame la Maire vous a répété.

En ce qui concerne le sujet des cours Oasis elles-mêmes, nous avons bien compris qu'il ne s'agit pas de votre préférence, de votre « tasse de thé » ou de votre « bol de verdure ». Soyons clairs, vous nous donniez les chiffres de la réfection d'une école en région parisienne. De grâce, ne mélangeons pas les choses! La cour de l'école Jacques-Brel nécessitait d'être refaite dans tous les cas, y compris être refaite en pur bitume comme cela a été malheureusement le cas pour l'école Marie Curie il y a quelques années. Elle nécessitait d'être refaite en profondeur et Carole TRAVERS, qui est responsable de la DGA Aménagement et Patrimoine, pourra vous en parler. L'école a en effet un problème de murs de soutènement qui sont en train de s'effondrer. Il fallait consolider l'infrastructure, même si la cour était refaite en bitume. Une cour classique coûte entre 200 000 et 300 000 euros. Nous avons choisi, et nous assumons notre choix - ainsi que Madame la Maire l'a indiqué - de « upgrader » et de passer à la cour Oasis, qui nous paraît une solution plus pertinente parce qu'elle prépare l'avenir, comme le soulignait Madame GOUESLAIN, en luttant notamment contre le réchauffement climatique. Le bitume est partout dépassé. Pour revenir sur les coûts, en choisissant ce type de projet à l'échelle d'une ville comme Fleury-les-Aubrais, très honnêtement nous n'avons pas évalué le nombre d'ETP, les effectifs Équivalent Temps Plein, qu'il faudra employer pour une cour Oasis par rapport à une cour classique. Je vous rappelle cependant qu'il faut aussi nettoyer une cour classique, changer le sable quand il y a des bacs à sable, faire du désherbage, car il y a toujours des fissures, et balayer les feuilles. Même une cour classique doit être régulièrement lavée et entretenue. Nous n'avons pas calculé le nombre d'ETP, mais la différence ne doit pas être très importante. Le choix de la cour Oasis constitue un engagement, mais, de toute façon, il fallait refaire la cour de l'école Jacques-Brel. Nous pouvons toutefois concevoir que vous n'êtes pas en accord avec cette option, mais le projet a été présenté au budget et dans les différentes commissions. Pour ce qui est des cours en bitume, j'étais dans le mandat précédent et je ne me rappelle pas que le plan nous ait présenté d'une cour qui a été refaite parce qu'elle était en bitume. Pourtant, il s'agit d'un engagement de 200 000 - 300 000 euros. La cour de l'école Marie Curie était de 200 000 ou 300 000 euros au budget. Vous aurez les plans dès qu'ils seront disponibles. Même moi, je ne les ai pas encore.

**Monsieur KUZBYT**

Je tenais simplement à rappeler que nous-mêmes, il y a deux ans, avons proposé de « mettre

le paquet » sur la jeunesse, cela faisait partie de nos propositions. Réinventer les cours d'écoles était presque l'un de nos slogans. Par conséquent, la question de mettre des fonds pour rénover les cours d'école ne nous pose aucun problème. Vous aurez compris que nos interrogations portent sur d'autres sujets. En termes d'explication de vote, vous aurez également compris que nous voteront ces demandes de subvention.

**Madame la Maire**

Très bien. Nous allons passer au vote, d'autant plus que nous devons faire une pause pour aérer la salle.

**Monsieur SILLY**

Je n'en ai pas pour très longtemps. Seulement pour vous dire que nous donnerons un vote favorable à ces demandes de subvention. Il n'y a pas de doute sur l'utilité d'aller chercher des budgets autres que ceux que nous pouvons mobiliser dans la collectivité. J'ai simplement un certain nombre de questions qui restent sans réponses, mais je ne doute pas que la commission générale me les apportera. Nous aurions aimé disposer de plus d'éléments, même si nous avons eu des explications concernant l'état actuel du projet.

**Madame la Maire**

Je vous le redis: nous sommes simplement sur une demande de subvention. Je vous propose donc de passer au vote pour cette double demande de subvention, d'une part auprès du Conseil départemental - et pour rassurer tout le monde, je peux vous garantir que Monsieur CHAPUIS fait en sorte que tout se passe au mieux pour Fleury, même mieux qu'avant - et, d'autre part, auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Compte tenu des considérants, des technologies employées et de l'impact en matière de développement durable et gestion d'eau, nous pouvons en effet prétendre à cette deuxième subvention. Je vous demande donc de voter pour la délibération n° 5, la demande de subvention auprès du Conseil départemental. Est-ce qu'il y a des oppositions? des abstentions? C'est adopté à l'unanimité.

Pour ce qui concerne la délibération n° 6, subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Est-ce qu'il y a des oppositions? des abstentions? C'est adopté à l'unanimité.

Je vais vous demander de sortir de la salle pour pouvoir aérer avant de reprendre la séance.

**La séance est suspendue en respect des règles sanitaires.**

**ACTION CULTURELLE**

**7) Participation au festival intercommunal Festiv'Elles - Approbation de la convention de partenariat triennale**

**M. MARTIN, Adjoint, expose**

Festiv'Elles est un festival intercommunal créé en écho à la Journée internationale des droits des femmes. Il est co-organisé par les Villes d'Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Ormes, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Saran, Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Chécy, Saint-Jean-le-Blanc, Semoy et Saint-Denis-en-Val.

Ce festival pluridisciplinaire questionne la place des femmes dans la société au travers de la création artistique. Il se décline en cinq volets d'intervention :

- le soutien à la création par la présentation de spectacles vivants, expositions, projections, conférences, en favorisant les productions régionales,
- la médiation culturelle par la mise en œuvre d'actions participatives afin de favoriser l'accès à

tous les publics,

- la dimension éducative par la mobilisation des jeunes publics (écoles, établissements scolaires, maisons de quartiers, centres de loisirs...) afin de les sensibiliser au thème du festival,
- l'impulsion d'une dynamique intercommunale en mettant en synergie les différents équipements et ressources locales (conservatoires, bibliothèques, associations...),
- l'éducation populaire par la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une convention triennale fixe les modalités générales, techniques et financières du partenariat mis en place entre les douze communes associées, pour les années 2022, 2023 et 2024. Chacune des communes assume la responsabilité artistique et financière des actions qu'elle propose ou accueille dans le cadre de sa programmation habituelle. Pour les projets communs, les coûts sont répartis entre les communes participantes.

La 8ème édition de Festiv'Elles se déroulera du 4 au 27 mars 2022 avec comme fil rouge le thème des « Femmes engagées ». La Ville de Fleury-les-Aubrais participera au projet intercommunal avec les spectacles suivants :

- « Révolution Roller Girls », conférence de Margaïd Quioc, à La Passerelle, mardi 8 mars
- « La Journée de la Jupe », théâtre, à La Passerelle, samedi 19 mars

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Sports - Handisports - Événements - Patrimoine historique du 10 janvier 2022,

Considérant qu'il convient d'approuver les termes de la convention fixant le partenariat du festival intercommunal Festiv'Elles,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve les termes de la convention de partenariat triennale, annexée à la présente délibération, relative à la participation de la Ville de Fleury-les-Aubrais au festival intercommunal Festiv'Elles,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention.

-----

**Monsieur MARTIN**

Il s'agit d'une délibération que nous voyons tous les ans dans notre assemblée depuis plusieurs années. La différence est que d'annuelle cette délibération va désormais devenir triennale. Elle concerne Festiv'Elles, que nous avons présenté l'année dernière mais qui n'a pu avoir lieu à cause de la situation sanitaire. Petit rappel, Festiv'Elles existe depuis 9 ans et concerne 12 communes de la Métropole dont la nôtre depuis plusieurs années, puisque c'est sous la municipalité précédente - me semble-t-il - que Fleury a commencé à le coorganiser. Ce festival est centré sur les femmes et créé en écho à la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. Il est pluridisciplinaire et questionne la place des femmes dans la société au travers de la création artistique. Le thème est le même que celui de l'année dernière et porte sur les « Femmes engagées ». Il se décline en trois volets d'intervention:

- le soutien à la création par la production de spectacles vivants, expositions, projections et conférences en favorisant les productions régionales;
- la médiation culturelle;
- la pulsion d'une dynamique intercommunale qui met en synergie différents équipements et ressources locales (conservatoires, bibliothèques, associations...).

Espérons que cette 8ème édition, qui devrait avoir lieu du 4 au 27 mars 2022, pourra se tenir.

Deux manifestations sont prévues dans notre ville :

- « Révolution Roller Girls », qui aura lieu à La Passerelle avec une équipe féminine de roller égyptienne;
  - « La journée de la jupe », une pièce de théâtre qui se jouera à La Passerelle le 19 mars.
- Je vous encourage toutes et tous à venir assister à ces spectacles.

Nous vous demandons d'approuver cette convention de partenariat triennale. La seule différence par rapport à l'année dernière, c'est qu'à partir de l'édition 2023 - vous le trouverez écrit à la page 6 - le montant demandé aux spectateurs ne pourra pas dépasser les 10 euros pour l'ensemble de la programmation, et cela pour permettre la participation d'un large public populaire.

### **Monsieur LE BEUZE**

Je me permets une petite intervention sur cette délibération, car elle est la seule que je n'ai pas vue en commission. Je me suis un peu attardé dessus et je tiens tous d'abord à préciser que nous sommes d'accord avec la participation au festival et que nous encourageons ce genre de manifestations dans la ville. Toutefois, je constate que, dans le cadre de la délibération, le festival se déclinera en trois volets - comme vous l'avez rappelé -, alors que la convention propose cinq volets d'intervention. Ainsi, « la dimension éducative par la mobilisation des jeunes publics afin de les sensibiliser au thème du festival » et « l'éducation populaire par la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » n'ont pas été retenus. Je me demande pourquoi les deux points évoqués n'ont pas été retenus et selon quelles modalités les volets ont été sélectionnés. Comme vous l'avez précisé, il n'y aura donc que deux spectacles qui sont proposés à Fleury. Est-ce que d'autres éléments seront déclinés lors du festival? Si oui, quand et sous quelle forme?

### **Monsieur MARTIN**

Cette délibération a été présentée à la commission Culture - Monsieur SILLY y était. Votre remarque sur les axes est juste, il y en a effectivement cinq dont un en particulier qui a été rajouté l'année dernière et qui porte sur l'aspect pédagogique en direction de la jeunesse. Il est tout à fait juste. Pour l'instant, rien n'a été mis en place parce que la situation sanitaire a cassé toute dynamique, mais vous avez raison sur le nombre de volets d'intervention.

### **Madame la Maire**

C'est simplement une question de rédaction de la délibération. Nous pouvons vous proposer de rajouter dans le corps de la délibération les deux axes proposés par la convention. Ce sont des questions importantes, le travail de sensibilisation du jeune public, etc. Il n'y a aucun souci. Est-ce que vous voulez que nous les rajoutions? Oui.

### **Monsieur AUBRY**

Tout ce que nous pouvons faire en faveur du droit des femmes, il faut le faire. C'est un combat de tous les jours, que nous ne sommes jamais sûrs de gagner. Notre société est toujours marquée par des inégalités profondes entre les hommes et les femmes. Finalement, cela fait peu de temps que nous avons commencé à les corriger. Le droit de vote pour les femmes en France date seulement de 1945. Pour une femme mariée, le droit d'ouvrir un compte bancaire ou de travailler sans le consentement de son mari date seulement de juillet 1965. De nos jours, cela paraît complètement irréel. Pour les syndicalistes, l'égalité femme/homme est aussi l'égalité professionnelle et de ce côté-là il y a encore du boulot. Pour les forces de gauche, l'égalité femme/homme est la parité en politique et notre assemblée est la preuve que des progrès ont été faits dans le domaine. Dans la société, dans le monde du travail, en politique, il y a eu des progrès en termes de droits des femmes. Mais l'égalité des hommes et des femmes n'est pas seulement un droit, mais elle est aussi, et peut-être d'abord, dans les esprits. En effet, encore aujourd'hui et pour beaucoup, l'égalité femme/homme n'est pas une évidence. Il faut faire changer les mentalités, et pour changer les mentalités il y a d'abord l'école, bien sûr, mais

aussi la culture. La culture est l'ouverture d'esprit, l'ouverture sur l'autre. La culture nous permet de comprendre aussi des choses; elle est le moyen privilégié de faire comprendre que l'égalité femme/homme doit être une évidence pour tout le monde. C'est exactement ce que propose Festiv'Elles au travers - comme Monsieur MARTIN l'a indiqué - de différentes formes culturelles accessibles à tous les publics dans une dynamique intercommunale. C'est la raison pour laquelle je voterai sans hésitation en faveur de cette délibération et que je vous invite à faire de même. Merci.

**Madame la Maire**

Merci Monsieur AUBRY pour ces éléments historiques qu'il est toujours bon de rappeler. Il est vrai que les choses ne sont jamais acquises en la matière et qu'elles doivent être travaillées au quotidien. Ce n'est pas rare, mais je trouve que c'est bien que les hommes le rappellent parce que l'égalité n'est pas seulement l'affaire des femmes mais de l'humanité toute entière. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**GESTION FINANCIERE**

**8) Information relative au prélèvement sur le chapitre de dépenses imprévues**

**M. LACROIX, Premier Adjoint, expose**

L'article L2322-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit ».

Par décision du 21 décembre 2021, Madame la Maire a décidé l'utilisation du crédit de dépenses imprévues de fonctionnement du budget annexe Centre Culturel pour abonder le compte 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) » de 3.300,00€ afin de procéder aux remboursements des billets des spectacles annulés en 2020 suite à la crise sanitaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2322-1 et L 2322-2,

Considérant qu'il convient de communiquer ces éléments au Conseil municipal,

**Le Conseil municipal :**

- prend acte de l'utilisation du crédit dépenses imprévues de fonctionnement tel qu'indiqué ci-dessus.

-----

**Monsieur LACROIX**

Vous savez que nous avons déjà remboursé un certain nombre de billets de spectacles et que le budget qui était alloué pour ces remboursements n'était pas suffisant. Nous avons donc fait appel à cette enveloppe de dépenses imprévues.

**Madame la Maire**

Pas de questions? Est-ce que vous êtes d'accord pour prendre acte? Pas d'oppositions? Nous prenons acte.

**Dont acte.**

## **COMMANDE PUBLIQUE**

### **9) Audit énergétique sur les bâtiments communaux - approbation d'une convention de groupement de commandes entre les Villes de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean de la Ruelle**

#### **M. LACROIX, Premier Adjoint, expose**

Les Communes de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean de la Ruelle ont pour projet de mener des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur leurs bâtiments, afin de répondre notamment aux exigences du décret en date du 23 juillet 2019, dit « Décret Tertiaire ». Ce Décret impose de réduire la consommation finale des bâtiments tertiaires de moins 40 % d'ici à 2030, de moins 50 % d'ici à 2040 et de moins 60% d'ici à 2050.

L'article L.2113-6 du Code de la commande publique donne l'opportunité aux collectivités territoriales de former des groupements de commandes afin de s'associer pour la passation de marchés publics ayant pour objet des besoins communs dans le but de générer des économies d'échelle par la mutualisation des achats ainsi que d'alléger et de sécuriser les formalités administratives liées au lancement et au traitement des procédures de passation.

A cet effet, une convention de groupement de commandes est définie par les membres constitutifs du groupement pour préciser les conditions de fonctionnement ainsi que les prestations d'achats qu'elle recouvre.

Le groupement est réputé créé à compter de la signature de la convention constitutive par les personnes dûment habilitées à cet effet et jusqu'au terme défini dans la convention.

Le projet de convention prévoit l'application des modalités suivantes :

- la Ville de Fleury-les-Aubrais assurera la coordination du groupement de commandes. A ce titre, elle sera notamment chargée de la préparation des dossiers de consultation, de la gestion de la procédure de passation et de la signature des marchés pour le compte du groupement ;
- la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources Humaines du 12 janvier 2022,

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal :**

- approuve les termes du projet de convention de groupement de commandes relatif à l'audit énergétique sur les bâtiments communaux, annexé à la présente délibération,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la dite convention.

-----

#### **Monsieur LACROIX**

Vous savez qu'il existe un décret, dit « Décret Tertiaire » en date du 23 juillet 2019, qui impose de réduire la consommation finale des bâtiments tertiaires de moins 40% d'ici à 2030, de moins 50% d'ici à 2040 et de moins 60% d'ici à 2050. Pour le moment, ce sont les dates qui ont été fixées et je ne sais pas si elles feront l'objet d'une modification, car il sera très compliqué de les mettre en œuvre. En tout état de cause, il nous faut réaliser d'ores et déjà un diagnostic de la consommation énergétique de nos bâtiments. Nous avons budgété en décembre une somme

pour permettre ce diagnostic. Nous vous proposons de passer une convention de groupement de commandes avec la Ville de Saint-Jean de la Ruelle pour le réaliser, afin de diminuer les coûts pour chacune de nos deux collectivités. Ce sont des opérations qui se font régulièrement, soit en Métropole soit avec d'autres communes. Nous avons donc décidé de faire un groupement de commandes parce que Saint-Jean de la Ruelle était intéressé à partager avec nous. Nous vous proposons ainsi ce projet de convention qui voit l'application des modalités suivantes :

- la Ville de Fleury-les-Aubrais assurera la coordination du groupement de commandes. À ce titre, elle sera notamment chargée de la préparation des dossiers de consultation, de la gestion de la procédure de passation et de la signature des marchés pour le compte du groupement ;
- la commission d'appel d'offres sera celle du coordinateur.

C'est donc Fleury-les-Aubrais qui « aura la main » et Saint-Jean de la Ruelle participera en termes de financement et pour travailler sur le cahier des charges.

### **Monsieur LE BEUZE**

Je souhaitais seulement demander si, quand l'audit sera terminé, nous pourrions disposer de ses résultats sur l'ensemble des bâtiments.

### **Madame la Maire**

Oui, bien évidemment. Est-ce qu'il y a des oppositions? des abstentions? C'est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10) Mutualisation des achats - ajout de familles à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole et les Villes de la Métropole**

### **M. LACROIX, Premier Adjoint, expose**

Le Conseil municipal, par délibération n°17 du 20 décembre 2020, a approuvé une convention de groupement de commandes entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes membres de la métropole.

Dans le cadre de cette convention, Orléans Métropole propose d'assurer en 2022 la coordination du groupement pour le lancement de consultations sur plusieurs familles d'achats dont les marchés en cours arrivent à échéance à la fin de l'année civile.

Sont concernées les familles d'achats suivantes :

- Fournitures et matériels techniques - Outillage et Quincaillerie
- Fournitures et matériels techniques - Outillage de jardin
- Fournitures et matériels techniques - Fournitures électriques

Après études de la spécificité des besoins de la collectivité et des volumes d'achat concernés par chacune de ces familles, il apparaît opportun pour la Ville de Fleury-les-Aubrais de mutualiser les achats sur les deux dernières familles.

Pour rappel, la collectivité garde la possibilité de se retirer du groupement avant le lancement effectif des consultations concernées, au regard notamment des besoins réels exprimés par les services et de l'ingénierie du marché qui sera définie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,



Vu la convention de groupement de commandes approuvée par délibération en date du 20 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources Humaines du 12 janvier 2022,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve l'ajout des familles d'achat « Outillage de jardin » et « Fournitures électriques » dans le cadre de la convention de groupement entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes membres de la Métropole.

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

-----

**Monsieur LACROIX**

Comme je vous le disais précédemment, il y a des groupements pour passer des marchés et également des conventions de groupement de commandes avec d'autres Villes ou, en l'occurrence, avec Orléans Métropole ou avec le CCAS d'Orléans et les communes membres de la Métropole. Régulièrement, tous les ans ou plusieurs fois par an, il nous est proposé, autant que de besoin, d'adhérer à tel ou tel groupement de commandes. La Ville de Fleury a fait le choix d'adhérer ou pas, selon qu'elle a d'autres opérations plus intéressantes qu'elle préfère maîtriser elle-même. Dans ce cas, nous vous proposons d'adhérer au groupement de commandes pour 2022 sur les familles suivantes :

- Fournitures et matériels techniques - Outillage et Quincaillerie;
- Fournitures et matériels techniques - Outillage de jardin;
- Fournitures et matériels techniques - Fournitures électriques.

Compte tenu des volumes d'achat concernés par chacune de ces familles, il apparaît opportun pour la Ville de Fleury de mutualiser les achats sur les deux dernières familles.

**Madame la Maire**

Est-ce qu'il y a des questions? Non? Je vous propose de passer au vote. Des oppositions? des abstentions? C'est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

**RESSOURCES HUMAINES**

**11) Adhésion au socle commun du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret - CDG 45**

**M. LACROIX, Premier Adjoint, expose**

Les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il existe un CDG par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics, etc.).

Les CDG ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Ils apportent ainsi aux collectivités territoriales et

établissements publics assistance et expertise en gestion des ressources humaines. Les collectivités territoriales et établissements publics non affiliés peuvent soit s'affilier à titre volontaire pour l'ensemble des prestations proposées par le CDG, soit adhérer à un « socle commun de compétences ».

La Ville de Fleury-les-Aubrais disposant de l'expertise et des ressources en interne a décidé de ne pas être affiliée pour l'ensemble des prestations du CDG mais d'adhérer au socle commun, par délibération du Conseil municipal du 2 novembre 2015.

Conformément à l'article 23 IV de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ce socle commun, dénommé « appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines » est composé de 6 prestations :

- le secrétariat des commissions de réforme
- le secrétariat des comités médicaux
- l'avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable (RAPO) engagée par l'agent à l'encontre d'un acte relatif à sa situation personnelle (sauf recrutement et discipline)
- l'assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue
- l'assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- l'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite

L'adhésion concerne l'ensemble des prestations citées qui forment un tout indivisible.

Par délibération n°2013-35 du 29 novembre 2013, le CDG 45 a ouvert ce socle commun à l'adhésion. Par délibération n°2017-27 du 3 octobre 2017, le CDG 45 a créé et étendu aux collectivités et établissements non affiliés la fonction de référent déontologue pour les agents. Celle-ci recouvre les missions de conseils déontologiques, de référent laïcité et de référent alerte éthique.

Cette adhésion donne lieu au versement d'une cotisation mensuelle égale à 0,07 % de la masse salariale de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. L'adhésion est valable 3 ans renouvelables de manière tacite. A titre indicatif, le montant de la cotisation est estimé à 14 500 € pour l'année 2022.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Fleury-les-Aubrais au socle commun de compétences proposé par le CDG 45 à compter du 1er janvier 2022 et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention afférente.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 13 à 27-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 12 janvier 2022,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- décide de renouveler l'affiliation au socle commun de compétences de la Ville de Fleury-les-

Aubrais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable de manière expresse,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et les documents afférents à cette affiliation au socle commun,
- impute les crédits nécessaires au budget principal,
- autorise Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

-----

### **Monsieur LACROIX**

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique, qui a été créé par la loi du 26 janvier 1984, aide notamment les communes de petite ampleur à gérer tout ce qui est suivi administratif du personnel, gestion des agents territoriaux, développement des ressources humaines, etc. La Ville de Fleury-les-Aubrais dispose de ses propres services, qui gèrent les ressources humaines, les paies, le service financier, ainsi que nos personnels en carrière, en paie et en gestion. Elle n'adhère donc pas au Centre Départemental de Gestion pour l'ensemble de ses prestations, mais elle adhère depuis 2015 à ce qui est appelé le « socle commun ». Ce socle commun constitue un appui technique du Centre Départemental de Gestion au niveau des ressources humaines.

Pour adhérer à l'ensemble des prestations du socle commun, nous versons une cotisation mensuelle égale à 0,07% de la masse salariale de la collectivité territoriale ou de l'établissement public. À titre indicatif, le montant de la cotisation est estimé à 14 500 euros pour l'année 2022. Nous vous proposons de renouveler la convention d'adhésion à CDG 45 et de le faire tout de suite. En effet, une question relative au référent déontologue - qui a été soulevée par Monsieur KUZBYT en commission - est en cours d'étude par le Centre Départemental de Gestion. La commission s'est tenue il y a une quinzaine de jours et nous n'avons pas encore de réponse, mais la question a été posée de savoir si le référent déontologue pouvait être à disposition non seulement des agents mais aussi des élu.e.s. La procédure ne semble pas être la même, mais il faudra attendre la réponse formelle du Centre Départemental de Gestion pour en être fixés.

### **Monsieur KUZBYT**

Merci pour cette précision. Monsieur LACROIX vient de répondre à la question que je m'apprêtais à poser.

### **Madame la Maire**

Quel sens de l'anticipation ! C'est formidable ! Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions? des abstentions? C'est adopté à l'unanimité.

<b>Adopté à l'unanimité.</b>
------------------------------

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **Madame la Maire**

Nous avons fait le tour des délibérations, ce qui nous permet de passer aux questions. J'ai reçu deux questions : une question écrite de Monsieur KUZBYT et une question orale de Monsieur SILLY. Je répondrai de manière écrite à la première et de manière orale à la seconde. Monsieur KUZBYT, je vous laisse faire part de votre question.

**Monsieur KUZBYT**

Merci Madame la Maire. Dans le cadre de l'enquête publique sur le PLUm, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions il y a peu. Plus de 700 pages et une seule réserve : elle concerne notre commune et porte sur le quartier Bannier.

Le commissaire demande « qu'il soit tenu compte (...) des observations formulées », qu'il soit répondu « aux objectifs de la Métropole et aux attentes des habitants actuels du quartier ».

Au cours du Conseil municipal du 21 décembre 2020, on vous interrogeait déjà sur ce qu'il semblait se tramer rue Danton, à savoir le projet de démolition de trois maisons anciennes afin de permettre l'extension d'une surface commerciale. Nous demandions à l'époque si vous entendiez prendre des dispositions pour protéger le quartier résidentiel et historique dans le cadre du futur PLUm.

Vous nous aviez répondu que vous n'aviez connaissance de rien, mais que « des outils seront effectivement utilisés pour la protection des bâtis, afin de ne pas perdre l'unité patrimoniale de ce secteur ». Cette réponse, somme toute encourageante, datait d'il y a un peu plus d'un an.

Visiblement peu convaincus, les habitants du quartier se sont mobilisés tout au long de l'année 2021. Contre le permis de construire d'un immeuble que vous avez signé en décembre 2020, pour que le PLUm intègre les nécessaires outils de protection des bâtis du secteur historique. Contre le projet de démolition des maisons dont vous nous avez dit, en février 2021, à l'occasion d'une nouvelle question de notre part, qu'elles n'étaient pas au nombre de trois mais de quatre.

Lors des Conseils municipaux des mois de septembre et octobre 2021, les habitants du quartier ont pu être auditionnés en début de séance, afin d'alerter notre assemblée et le public sur le risque encouru par les maisons de la rue Danton, si rien n'était fait pour les protéger au plus vite.

Dans l'édition de *La République du Centre* du 19 janvier dernier, nous apprenons qu'une première maison a été murée au grand dam des habitants, probable première étape avant sa destruction.

Et pourtant d'engagements vous en aviez pris. Quand je parle d'engagements, je me réfère à vos documents de campagne. Je cite : « Valoriser l'histoire de notre ville » - et d'ailleurs, à ce sujet, vous avez désigné un adjoint au Patrimoine historique ; « Construire avec les habitants un plan de rénovation urbaine ambitieux, harmonieux et écologique pour que chacun trouve sa place dans la ville ; reprise en main du projet Interives pour défendre les intérêts des Fleurysois ; faire avancer la ville ensemble. Les Fleurysois doivent retrouver toute leur place dans la vie de leur ville, ils seront associés aux décisions et pourront être acteurs en proposant des projets pour leur quartier ou pour la ville ; Nous donnerons la possibilité aux habitants d'interpeller le Conseil municipal en séance publique ». Qu'en est-il depuis ? Associer les habitants : vous avez réduit les possibilités d'audition des associations du début des conseils il y a peu. Valoriser le patrimoine historique : vous avez envoyé le dernier jour de l'enquête publique du PLUm, le 12 novembre, vos ultimes observations au commissaire enquêteur consistant à lever toute ambiguïté sur la non-protection des maisons de la rue Danton.

Notre question est la suivante: un grand groupe international de la distribution s'apprête, pour faire ses affaires, à démolir des maisons que même les bombardements de la Deuxième Guerre mondiale avaient épargnées. De toute évidence, il a les moyens de payer. C'est ce que nous appelons « le libéralisme destructeur », au détriment de l'histoire du quartier et du cadre de vie de ses habitants. Votre majorité, sur la base des valeurs que vous aimez tant à nous rappeler, se reconnaîtra-t-elle dans ce projet ? et en sera-t-elle complice ? Allez-vous laisser faire ce grand groupe international ou allez-vous vous reprendre pour que - et je vous cite à nouveau - « des outils [soient] effectivement utilisés pour la protection des bâtis, afin de ne pas perdre l'unité patrimoniale de ce secteur ». Je vous en remercie.

**Madame la Maire**

Je vous réponds oralement, bien évidemment, et puis je vous transmettrai le texte écrit de cette réponse. Vous allez comprendre que nous n'avons pas la même analyse.

Par votre question en date du 21 janvier 2021, que vous nous aviez transmise dans les délais et je vous en remercie, vous m'interrogez sur le devenir des maisons de la rue Danton, rachetées par l'enseigne LIDL, un groupe international - si l'on veut - mais aussi un commerce de proximité qui rend service à bien d'usagers, en estimant que la requalification et la restructuration de ce site constituerait une attaque contre le cadre de vie des habitants du quartier. Je vous invite à aller voir le site actuel, qui n'est pas forcément d'une qualité architecturale des plus plaisantes. Personnellement, je me satisfais que l'on puisse envisager sa restructuration.

Je souhaite tout d'abord vous rappeler que ces maisons ont été acquises par le groupe LIDL dans le cadre d'une vente sous-seing privé, de gré à gré, c'est-à-dire que les vendeurs habitant ces maisons étaient consentants. Premièrement, personne n'a obligé qui que ce soit à vendre son bien et, deuxièmement, la Mairie est en dehors de ces questions de gré à gré. Je suis assez attachée au droit d'un propriétaire d'aliéner son bien. Certains ont d'ailleurs décidé d'acheter un bien dans le même secteur, ce qui démontre que l'analyse que vous portez avec quelques habitants, selon laquelle ce projet induit une attente au cadre de vie, n'est pas partagée par tous, faute de quoi les habitants qui avaient vendu auraient ensuite fui le quartier, alors qu'ils se réinstallent au même endroit.

Dans ce contexte, vous mesurez sans doute combien la mise en cause récurrente de ces propriétaires, accusés de nuire au cadre de vie de leur quartier alors qu'il s'agit de leurs droits légitimes de propriétaire, n'est pas sans poser question.

Pour ce qui est du rapport de la commission de l'enquête publique du PLUm, dont vous faites une citation partielle, je vous rappelle qu'un avis favorable a été rendu, avec une seule réserve concernant l'OAP intercommunales Interives-Libération. Malgré le dépôt d'une contribution "copier-coller" une centaine de fois, la commission n'a fait que recommander que le projet du PLUm prenne en compte de manière plus explicite et plus détaillée - ce qui signifie qu'il le faisait déjà - les constructions existantes du secteur. Et quand on dit qu'il faut tenir compte de manière plus explicite et plus détaillée des constructions existantes, il n'y a pas de référence aux maisons vendues mais à celles des habitants qui s'opposent au réaménagement du quartier. Le commissaire enquêteur demande de prendre en compte de manière plus explicite et plus détaillée ces constructions, « en imposant une hauteur dégressive des nouvelles constructions », ce que nous avons déjà évoqué avec le porteur du projet. En ce sens et en concertation avec la Ville, Orléans Métropole a d'ores et déjà proposé au commissaire de modifier certains documents pour expliciter et détailler les mesures. Ces modifications sont les suivantes:

- harmonisation de la hauteur maximale autorisée entre l'OAP et le plan de velum,
- réduction de la bande de hauteur 18 m et parallèlement extension de la bande de hauteur de 12 m,
- instauration d'un élément surfacique « zone tampon », destiné à l'interface entre les constructions nouvelles et existantes.

L'obligation de réaliser un épannelage qui était déjà prescrite de manière suffisamment détaillée n'a pas été modifiée. En ce qui concerne les maisons de la rue Danton rachetées par le groupe LIDL, qui constitue le sujet précis de votre question, je vous rappelle qu'elles ne font l'objet d'aucun classement. Cependant, la Métropole dans le PLUm rappelle l'ambition de la Ville en matière de protection du bâti, Fleury ayant « conservé un repérage patrimonial comparativement plus élevé que les autres communes ». Qui plus est, la commission d'enquête qui s'est déplacée sur le site pour vérifier, au regard du nombre des fois où la même contribution a été déposée - une centaine de fois par l'association de riverains du Clos de Lapanty - n'a prescrit aucun classement, considérant même que ces maisons ne correspondent

pas aux critères de la belle époque et Art Déco. Il n'y a de ce point de vue aucune contradiction avec notre volonté - que je réaffirme ici et qui est portée par l'adjoint en charge de la Culture et du patrimoine historique - de valoriser l'histoire de notre commune.

Notons enfin que lorsque LIDL a informé la Ville de son intention de requalifier son site, l'enseigne a fait état de son souhait d'inscrire son projet dans une dimension plus qualitative et plus actuelle, avec un aspect architectural amélioré, la suppression de bâtiments de type industriel et la prise en compte des critères environnementaux. Je crois que le quartier a donc tout à y gagner.

À ce jour, LIDL n'a déposé aucune demande de droit à démolir ou de permis de construire, mais il s'est engagé à travailler avec la Ville. Il s'agit donc d'un projet d'amélioration du cadre de vie, aussi bien sur le plan visuel qu'environnemental, et qui s'inscrit dans un projet plus large de requalification de la RD2020 et d'amélioration visuelle de cette entrée de ville. Vous comprenez ainsi que je ne partage pas votre analyse, comme je vous l'indiquais en début de réponse.

Vous évoquiez à raison l'écoute et la participation des citoyens auxquels la municipalité est effectivement très attachée. De ce point de vue, nous avons mis en place de nombreuses actions depuis 18 mois :

- la permanence d'élu.e.s sur le marché dominical,
- la consultation citoyenne en ligne ou en papier,
- les ateliers participatifs,
- la démarche de concertation pour les grands projets - nous avons organisé des APU pour parler de la cour Oasis,
- la Maison pour tous Jean Vilar, avec les urbanistes qui ont travaillé dans les quartiers avec les habitants,
- le projet d'EHPAD, avec des consultations en ligne et des ateliers,
- le Budget Participatif.

Et tout cela sans compter l'écoute au quotidien.

Quant à la réduction de l'audience possible des associations, elles sont toujours bienvenues dans mon bureau - où nous les avons d'ailleurs reçues à plusieurs reprises. En ce qui les concerne, je ne parlerai pas de limitation, mais plutôt d'encadrement. Quand je vois une association qui, en réponse au fait que des maisons privées sur un terrain privé ont eu des fenêtres murées pour éviter des squatteurs, vient ériger un mur devant les marches de la Maison Commune un jour de Conseil municipal, je me dis qu'un encadrement est effectivement nécessaire. C'est précisément cette écoute au quotidien des habitants, y compris ceux qui contestent aujourd'hui le projet et s'opposent à la vente des maisons de la rue Danton - vente qui de toute façon a déjà eu lieu - et à la requalification et amélioration du site par LIDL, qui nous a poussés à classer le Clos Lapanty en cœur d'îlot, car il nous semblait que cette proposition rejoignait l'intérêt général. Il est donc tout à fait inexact de prétendre que nous refusons l'écoute des citoyens, et en particulier de ces citoyens, parce que sur ce sujet nous les avons non seulement écoutés mais entendus.

En revanche, la concertation n'a jamais signifié l'abdication devant les demandes de quelques-uns, fussent-elles réitérées, sur la base d'analyses non partagées et commandées par la recherche d'intérêts particuliers que nous considérons contraires à l'intérêt général.

Il faut que je signe cette lettre. Et puis je vous donnerai également, Monsieur KUZBYT, le document sur la convention à notifier pour l'année 2022. Je le ferai envoyer à l'ensemble des membres de la commission.

Monsieur SILLY pour la question orale.

**Monsieur SILLY**

Il y a quelques jours, la Ville de Fleury-les-Aubrais a ouvert un centre de dépistage Covid-19

municipal, ainsi que vous l'avez indiqué en préambule de cette séance, pour faire face aux carences des solutions de dépistage malgré la mobilisation des officines et des laboratoires privés que compte notre territoire. Nous saluons cette mise en œuvre dans un délai - il faut le dire - rapide et dans une logique collaborative avec les oppositions, car nous avons eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises, dans un esprit républicain que vous avez sur-rappelé dans la presse, et nous en vous remercions encore ce soir. Entre parenthèse, cela a permis de relativiser vos vœux télévisés que nous avons mal digérés. En ce qui concerne le centre de dépistage, nous nous félicitons des propositions que nous avons pu vous faire et remercions ce soir les professionnels de santé, ainsi que notre réserve communale si mobilisée depuis le début de la crise sanitaire. Toutefois, nous ne pouvons que regretter la communication un peu hasardeuse dont la Ville a fait preuve. En effet, auprès de nous, élu.e.s minoritaires, mais également auprès des Fleurysois via des canaux de communication grand public, vous aviez fait savoir que ces soins seraient réservés aux habitant.e.s de notre commune. Je me souviens, quelques jours avant l'ouverture du centre, vous avoir entendue expliquer qu'une attestation de domicile fleurysois serait possiblement demandée pour privilégier nos habitants. Nous avons constaté, un peu amer comme beaucoup d'habitants dont les mécontentements se sont fait entendre, y compris dans la presse, que ce centre traitait à tout va tous. Si le besoin dépasse les frontières communales, nous partageons, Madame la Maire, le constat que Fleury dans cette crise sanitaire a déjà beaucoup fait avec ses ressources pourtant limitées et des compensations, notamment de l'État, très largement insuffisantes. Nous avons aussi observé les ajustements de fonctionnement opérés quelques jours après pour que, sans réelle préférence fleurysoise, une faveur au public initialement ciblé dans ce centre, c'est-à-dire les enfants et les travailleurs fleurysois, puisse être faite et mise en œuvre.

Ainsi, nous aimerions comprendre pourquoi l'ambition initiale n'a pas pu être portée complètement et pourquoi, si les objections des autorités de santé sont telles, vous avez en quelque sorte manqué de prudence en annonçant que ce centre serait dédié aux Fleurysois. Je vous en remercie.

### **Madame la Maire**

Je vous remercie tout d'abord pour vos propos liminaires qui font état de la réactivité qui a été la nôtre. Alors que nous évoquions dans notre équipe la question du centre, vous êtes venue vers moi pour m'informer que vous seriez attentif à toutes les initiatives qui permettraient de répondre aux besoins des Fleurysois. Je rappelle que s'il y a des centres qui s'ouvrent ces jours-ci à Saint-Denis-en-Val ou à Orléans, c'est nous qui avons été les premiers à le faire. Nous sommes allés très vite et main dans la main avec les professionnels de santé, et si nous sommes allés très vite c'est parce que nous sentions les besoins des Fleurysois. Vous savez que j'étais très attentive - et vous partagiez avec moi cette préoccupation - à ce qui pouvait se passer dans les écoles, avec des enfants qui devaient être testés lorsqu'il y avait un cas positif dans la classe, de grandes difficultés à obtenir des rendez-vous dans des centres de dépistage, des parents qui ne souhaitaient pas faire des auto-tests, une fois que la possibilité s'est présentée, ou qui s'étaient perdus dans les procédures et se dirigeaient tout naturellement vers des centres. C'est ainsi que nous avons pensé d'offrir ce service aux Fleurysois. Cela a été la première étape. Mais quand on fait une demande d'agrément - puisque ouvrir un centre de dépistage suppose une demande d'agrément portée par un professionnel de santé -, cet agrément est donné par l'ARS. Dans un premier temps - mais peut-être que vous vous souvenez mal de notre échange - nous vous avons expliqué que nous n'avions pas la possibilité de réserver le centre de dépistage municipal aux Fleurysois. Si vous estimez que j'ai été imprudente dans la communication, je crois qu'il y a un peu de flou dans notre compréhension réciproque. Ce que j'avais souhaité, c'était une priorité pour les Fleurysois - en ce sens je vous rejoins -, et essentiellement pour les enfants, afin qu'ils puissent retourner en classe le plus rapidement possible. Peut-être que certains d'entre vous ont fait cette expérience, comme moi avec l'un de mes enfants. J'ai été prévenue par l'Éducation nationale à 18 heures - pour la petite histoire, j'étais en réunion - et j'ai dû planter tout le monde pour amener ma fille, comme n'importe quel Fleurysois, au centre de tests municipal. Elle a été testée le

soir-même à 19 heures et, le résultat étant négatif, a pu retourner à l'école le lendemain matin. S'il n'y avait pas eu ce centre, le dépistage aurait pu prendre trois ou quatre jours. Il s'agissait vraiment d'une des nos priorités et, de ce point de vue, elle a été atteinte, comme j'ai eu d'ailleurs l'occasion de le confirmer au micro de *France Bleu Orléans*, dans une interview qui a été reprise sur *France Inter*.

Ensuite, quand on demande un agrément, on ne peut pas dire à l'État que c'est uniquement pour les Fleurysois. Les professionnels sont payés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et il est impossible de les réserver pour une seule commune. Cette question nous l'avons travaillée de la manière la plus énergique possible, en donnant la priorité aux enfants et aux enseignants, car que les enfants retournent à l'école c'est bien, mais encore faut-il qu'il y ait des enseignants dans les classes. La priorité a également été donnée aux travailleurs de la Ville et aux personnes en situation de handicap, car il nous semble important que, d'où qu'elles viennent, celles-ci puissent être prises en charge rapidement. Comme les choses se sont faites en trois jours, il était compliqué, à la fois sur la configuration des lieux et sur les liens avec l'ARS, de poser des files prioritaires qui aillent plus loin que cela.

En revanche, j'ai souhaité que le centre de dépistage municipal ne fasse pas l'objet d'un communiqué de presse par la Préfecture, même s'il y a eu un filet - mais on ne maîtrise pas toujours la presse et Monsieur le Journaliste qui est au fond de la salle le sait bien.

J'ai souhaité que, dans un premier temps, en attendant de voir si nous étions submergés par les demandes de tests ou pas, il n'y ait pas de communication massive, afin de nous permettre de faire de la communication en interne sur la page Facebook, à laquelle les Fleurysois sont abonnés, par des stop-trottoirs dans la ville, par des flyers dans les commerces et par des mots dans les cahiers des enfants de manière à ce que les Fleurysois soient fléchés.

Il n'y a pas eu d'imprudences ni de précipitation, mais plutôt de la réactivité, de l'adaptation au regard des réponses qui nous étaient données par les autorités.

Comme je l'expliquais en début de Conseil, la mise en place du centre n'a pas été simple. Au bout de quelques jours à peine de fonctionnement, nous avons appris que l'État envisageait de prendre des dispositions particulières pour le fonctionnement des centres de vaccination, et notamment la rémunération des praticiens, en passant ainsi à des systèmes qui ressemblaient aux centres de vaccination, tels que nous avons pu les connaître. Cela mettait par terre toute l'organisation des médecins, ainsi que notre « modèle économique » car, par exemple, l'ARS se proposait de payer par vacation et non pas à l'acte, et de fournir des dotations en matériel, sauf que nos professionnels avaient déjà fait l'acquisition du matériel. Les médecins nous ont donc annoncé, à un certain moment, que si les choses continuaient de la sorte, ils n'auraient pas pu tenir. Nous nous sommes donc chargés de la tâche de la Préfecture et de l'ARS et nous avons obtenu une dérogation pour que les choses puissent continuer à se faire de la même manière. Il est vrai que parfois il y a un peu d'attente dans le centre de dépistage municipal, avec des pics à certains moments de la journée. Il peut y avoir une heure d'attente, ce qui n'est pas comparable aux quatre ou cinq heures d'attente qu'il peut y avoir ailleurs ni aux quatre jours qui peuvent être nécessaires pour obtenir un rendez-vous dans d'autres centres.

Je tiens à saluer les équipes fleurysoises et la réserve communale, qui sont au rendez-vous à chaque fois. Chapeau à elles. Mais le niveau d'investissement n'est pas le même que dans le centre de vaccination. Nous mettons à disposition la salle et un peu de matériel, mais pas, par exemple, le personnel de la Ville. Bien évidemment, certains agents y passent, mais nous n'avons pas constamment du personnel communal qui est en charge du centre. La mise à disposition de la salle François Villon n'a rien à voir avec la mise à disposition de La Passerelle. On n'est pas du tout sur le même niveau d'investissement. Je crois que le service rendu aux Fleurysois est également présent. Nous avons quand même réalisé, dans l'espace de deux semaines, 3 090 tests dont 1 733 tests sur des Fleurysois, avec 1 110 tests positifs. Et quand les tests sont positifs, si besoin est, nous fournissons une consultation médicale immédiate, ce qui permet également de désengorger la médecine de ville. Je pense que nous pouvons saluer



les efforts des uns et des autres.

Encore une fois, il n'y a pas eu d'imprudence dans la communication, mais de l'adaptation car il a fallu faire très vite. Nous sommes allés très vite, en avançant même à un rythme plus soutenu que celui de l'État. Je reste cependant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie et je vous propose de mettre fin à la séance en quittant rapidement la salle afin qu'elle puisse être à nouveau aérée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**